

Erudition et fabulation dans l'histoire d'une famille valaisanne : les de Riedmatten

par

† P. Henri de RIEDMATTEN

A l'occasion du prochain 80^e anniversaire (1987) du recteur Hans Anton von Roten, biographe d'Adrien I^{er} de Riedmatten, la Société d'histoire du Valais romand lui dédie ce mémoire du regretté P. Henri de Riedmatten, auquel il a d'ailleurs collaboré de façon discrète, mais efficace.

Ce travail de Maurice de Riedmatten, en religion le R. P. Henri de Riedmatten, O.P. (1919-1979), ancien secrétaire général du Conseil pontifical Cor Unum (aide au tiers monde) à Rome, m'a été remis en 1976 par M. Grégoire Ghika, alors directeur des Archives cantonales du Valais à Sion. Avec l'accord de l'auteur, j'ai entrepris de le revoir et de l'alléger pour en faciliter la publication. S'agissant d'un texte d'un érudit de valeur, il m'était difficile de le raccourcir sans le décolorer. Je m'y suis efforcé avec le souci de ne trahir en rien la pensée de l'auteur. Je me suis permis de légères modifications expliquées dans trois notes, a, b et c. Enfin, si l'auteur et moi avons jugé bon de détruire deux légendes, c'est dans l'idée que la vérité historique doit l'emporter sur toute autre considération.

Louis de Riedmatten

Je me propose de montrer l'intérêt qu'une famille du pays porta, dès la fin du XVII^e siècle, à son histoire, les travaux qu'elle entreprit pour l'établir, la forme qu'elle donna à leurs résultats et, pour le dire tout de suite, la fraude par laquelle un de ses membres s'efforça de dissimuler une ascendance illégitime et de prétendre à un titre impérial¹. Les circonstances ne m'ont pas permis de procéder à des comparaisons avec d'autres familles valaisannes, bien que cela eût été utile à la présentation complète du sujet.

I. Les de Riedmatten

L'histoire des de Riedmatten² comprend en gros quatre parties.

1. Les de Riedmatten de Viège

La première va du début du XIV^e siècle, avec Thomas, *matricularii* de Chouson (Saint-Nicolas), jusqu'à l'épiscopat d'Adrien I^{er} ou, en tenant compte de la descendance du frère de celui-ci, jusqu'au début du XVIII^e siècle. La famille évolue dans le dizain de Viège, d'abord à Chouson, puis à Viège même. On l'y trouve solidement établie dès le XIV^e siècle, ainsi que le prouvent diverses pièces relatives à ses biens et à ses alliances³. L'arrière-petit-fils de Thomas, le notaire François, détient à Viège un rang et des biens qui, à eux seuls, expliqueraient que la Bulle d'élévation à l'épiscopat

¹ de Riedmatten, a R', zer R', von R', Riedmattler : c'est un nom de lieu précédé de la préposition d'origine et, pendant longtemps, sans aucune signification d'appartenance à une classe sociale. La propriété de biens au lieu-dit « Riedmatten » sur la rive droite de la Viège, en aval de Saint-Nicolas, est attestée dans les documents du XIV^e siècle. La famille est d'abord désignée par le patronyme *matricularii* (ACS, Min, B. 50, f^o 68v = p.144 : le notaire François y est encore dit, le 19 février 1433 : *Franciscus matricularii alias ze Ryedmatten*) en référence à son premier membre connu, Thomas, fils du *matricularius* (marguillier) de Chouson. La première personne à laquelle nous trouvons attaché le nom « de Riedmatten » est Marguerite de Mont qui, après avoir épousé Jean de Rarogne, se remaria avec Jean, fils de Thomas, *matricularii*. Elle se faisait appeler *Domina de Riedmatten* (ACS, Min, 43, p. 33 : 8 décembre 1389 ; *ibidem*, p. 280 : 8 septembre 1390 ; *ibidem*, p. 411 : 20 janvier 1393). Jamais ni Jean, mari de Marguerite, ni son frère Etienne ne sont porteurs de la dénomination « de Riedmatten ». De là à penser que, fille du junker Jean de Mont (Mund) et veuve d'un Rarogne, elle ait préféré se faire nommer par ses propriétés plutôt que par les fonctions du grand-père de son mari, il n'y a qu'un pas ; encore n'est-ce qu'une hypothèse.

² Je l'ai présentée plus en détail dans une conférence donnée à Grächen en 1963 devant le « Geschichtsforschender Verein von Oberwallis » et publiée sous le titre « Herkunft und Schicksal einer St. Niklaus Familie, die Riedmatten » dans *Blätter aus der Walliser Geschichte* (= *BWG*), XIII, 4, 1964, pp. 529-561. Le travail contient quatre tableaux généalogiques et un état des membres vivants de la famille. Ce dernier devrait naturellement être complété, d'autant plus que, depuis, le contact a été repris avec la branche établie en Argentine, dont un état complet est dans mes mains.

³ Je reviendrai dans la dernière partie de ce travail sur les pièces relatives à l'histoire de la famille au temps de son établissement à Chouson.

d'Adrien I^{er} lui attribue un lignage de bon aloi⁴. Le neveu d'Adrien I^{er}, Jean, s'établit à Sion dont il devient bourgeois. Il est l'auteur de la branche dite « de la rue du Rhône », éteinte au début du XVII^e siècle⁵.

2. Les de Riedmatten de Conches : la branche aînée

Vers 1535 surgit une révélation inattendue : un habitant de Münster en Conches, âgé de trente ans, Pierre Gon, n'est pas, comme on le croyait communément, le fils de Jean Gon, mais celui du Prince-évêque régnant, Adrien I^{er}. Celui-ci reconnaît cette paternité et agit en conséquence : Pierre Gon devient Pierre de Riedmatten que j'appellerai « le vieux banneret »⁶, vu le grand âge qu'il atteignit dans cette charge. De ses deux mariages, Pierre eut onze enfants. C'est de deux d'entre eux que descendent les deux grands rameaux de la famille, la branche aînée et la branche cadette.

La branche aînée se porta massivement sur le centre du Valais, où l'attirait, entre autres, la présence successive de plusieurs de ses membres sur le trône épiscopal. Ainsi se formèrent, dès la fin du XVI^e siècle, des tiges de la famille, principalement à Sion, mais aussi à Loèche et à Saint-Pierre-de-Clages⁷. Un petit-fils du vieux banneret, Jean, fut capitaine en Lorraine et tomba devant Metz, le 15 février 1591. Il est le seul de la branche aînée qui ait fait souche à Münster. Sa descendance constituera le groupe le plus influent et le plus riche des de Riedmatten de Münster jusqu'à son extinction au milieu du XVIII^e siècle⁸.

⁴ Sur ce sujet, cf. Hans Anton VON ROTEN, « Adrian I. v. Riedmatten, Fürstbischof von Sitten 1529-1548 », dans *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, XLII, 1948, pp. 1-10 et 81-106 ; traduit par Louis DE RIEDMATTEN, « Adrien I^{er} de Riedmatten, Prince-évêque de Sion 1529-1548 », dans *Annales valaisannes*, 4, 1948, pp. 461-494.

⁵ Dans les généalogies du XVIII^e siècle, la branche est dite « de la rue du Rhône ». Nous dirons plus bas comment sa généalogie fut connue du recteur Jean-Jacques. Le représentant le plus illustre en fut Jean, mort en 1574, grand châtelain de Martigny ; grand châtelain, capitaine, puis banneret de Sion ; capitaine au service étranger et capitaine général des troupes valaisannes.

⁶ Il fut banneret de Conches de 1572 à sa mort, le 21 septembre 1596. Un acte de 1586 dit qu'il a 86 ans (AEV, fonds M^{me} Jean de Kalbermatten, R2, p. 15). Sa longévité fut l'objet d'un souvenir très vif chez ses descendants.

⁷ Cf. H. DE RIEDMATTEN, art. cit. dans *BWG*, XIII, 4, 1964, pp. 534-537. Deux frères cadets d'Adrien II firent souche, le premier, d'une tige établie à Loèche, le second, d'une branche assez ramifiée à Saint-Pierre-de-Clages (où la descendance ne s'éteignit qu'au début de ce siècle) et à Sion (branche du Grand-Pont). Selon les généalogies du XVIII^e siècle, Jean, neveu d'Adrien II, fonda une branche dite « de la rue de Savièse » qui s'éteignit au siècle dernier. Elle s'était établie un temps à Loèche, peut-être en relation avec deux alliances qui la rapprochèrent de la famille Allet.

⁸ Appartiennent à cette descendance les évêques Adrien III et Adrien V, les deux grands baillis donnés par la famille, quatre bannerets de Conches, deux capitaines de Conches, sept gouverneurs du Bas-Valais, plusieurs officiers aux services étrangers. A Conches, la branche s'éteignit dans les mâles en 1743, avec le capitaine Pierre-Antoine, et, définitivement, au décès de la sœur de celui-ci, Anne-Marie-Catherine, veuve du colonel de Sépibus, le 3 février 1753. Le registre paroissial dit à son sujet : *fuit haec ultima radix ex nobilissima familia de Riedmatten supra ecclesiam...* (Ap Münster, Rp décès). Cette branche a construit la maison *supra ecclesiam*, l'actuel Hôtel Couronne et Poste, à Münster, et la ravissante « maison de la Diète », à Sion. Je reparlerai d'un rameau cadet, issu de la même souche, et plus connu sous le nom de « branche de Saint-Gingolph ».

3. *Les de Riedmatten de Conches : la branche cadette*

C'est également à Münster que la branche cadette suit son cours, en partie jusqu'à nos jours. Son fondateur, Etienne, semble avoir été le soutien de son vieux père⁹. A compulsier les actes, on a le sentiment qu'à la mort de son père, Etienne fut un temps le principal représentant de sa famille dans la haute vallée du Rhône. Son père lui avait d'ailleurs légué la maison qu'il avait construite *infra ecclesiam*. En 1646, l'accession à l'épiscopat du petit-fils d'Etienne, Adrien IV, va conférer à la branche cadette une position analogue à celle de la branche aînée, encore que, dans une moindre mesure, il y eût tendance à déplacement vers le centre du Valais. En 1669, le frère d'Adrien IV, le major Jean, acquit la bourgeoisie de Sion¹⁰. Il reçut la plus large part de l'héritage de son frère, chez qui le zèle pour la maison de Dieu n'avait pas étouffé celui qu'il avait pour la sienne. Celle-ci fera un second bond en avant quand le petit-fils du major Jean, Pierre-Valentin, d'abord comme héritier présomptif, puis comme possesseur de leurs biens, prendra la succession politique et matérielle des de Riedmatten de la branche aînée établie à Münster, dont le dernier représentant mâle, le capitaine Pierre-Antoine, meurt en 1743. Si les membres de la branche cadette restaient en Conches, la descendance de Pierre-Valentin s'établira à Sion au tournant du siècle¹¹. Elle y est encore représentée.

4. *Les de Riedmatten de Conches : la ramification séduinoise de la branche aînée, dite « de Saint-Gingolph »*

Enfin, une ramification de la branche aînée, établie à Sion, est dite « de Saint-Gingolph ». Elle procède d'un cadet de famille, Jacques, né à Münster en 1622, qui acquit la bourgeoisie de Sion en 1645, après avoir acheté, en

⁹ *Stephanus primis annis officium camerarii sui Rmi fratris Hildebrandi episcopi peragens... suo charissimo in senio patri bandareto (licet separata in domo apud Kropfgassen domesticatione habitans), oeconomum egisse et gubernatorem paterna domus documenta testantur, patremque in decrepita aetate sublevasse, coeteris filiis filiabusve proprium cujuslibet interesse et promotiones quaerentibus* » (Livre D, AEV, fonds M^{me} Jean de Kalbermatten, R4, p. 72) — La maison *infra ecclesiam* avait été construite par le vieux banneret, sur un terrain provenant de la famille de son père putatif, les Gon (cf. *infra*). Elle brûla en 1689 et fut reconstruite par les fils du major Jean, frère d'Adrien IV. Leurs noms apparaissent sur les poutres du plafond, aux deux étages. La maison appartient aujourd'hui à la famille Bacher-Imсанд.

¹⁰ La fille aînée de Jean, Vèrène, se maria dans la vieille famille séduinoise des Frégand, et son premier fils, Jean, dans la famille séduinoise des Waldin. Sa mort prématurée fut probablement la cause du destin mouvementé de son fils Jean-Pierre, qui vécut hors du pays et finit par être ordonné prêtre à Vienne, en 1724. Il est intéressant de relever que les familles des sœurs d'Adrien IV, alliées Gibsten, Schillig et Jergen, s'établirent dans la capitale où elles se mêlèrent aux meilleures familles de la cité.

¹¹ Pierre-Valentin s'est déjà marié dans le Bas-Valais avec Marie-Joséphine Detorrenré, de Monthey, qui mourra à Sion le 5 novembre 1790. Son fils Pierre-Hyacinthe prend à Saint-Maurice sa seconde femme, Patience de Bons, mère de tous ses enfants. Tous deux meurent à Sion. L'inscription dithyrambique du registre paroissial de Conches pour le baptême de leur fils aîné, Pierre-Louis, ne laissait guère penser que le destin de cette branche en Conches était si près de sa fin. Les de Riedmatten restés à Münster jusqu'à aujourd'hui descendent d'Hildebrand, oncle de Pierre-Valentin.

1644, la seigneurie et le château de Saint-Gingolph. Capitaine du dizain de Sion, il obtint, lors du tour de ce dizain, le gouvernement de Monthey (1663-1664)¹². Il sera encore bourgmestre de la ville et la maison qu'il construisit à la rue du Vieux-Collège témoigne de son goût et de ses moyens. La carrière, le testament, le partage des biens de son fils Pierre-Maurice, mort en 1713, montrent que la branche aînée est bien installée dans le patriciat sédunois¹³. Elle y joua un rôle important.

II. Jean-Jacques de Riedmatten (1672-1726), principal historiographe de la famille

Le principal historien de la famille est le recteur Jean-Jacques de Riedmatten (1672-1726). Sa physionomie est familière aux lecteurs du *Walliser Jahrbuch*, revue dans laquelle son successeur au rectorat comme dans l'érudition, l'abbé Hans Anton von Roten, a publié sa chronique¹⁴. Né à Münster le 27 janvier 1672, Jean-Jacques était le huitième enfant du major Jean, frère de l'évêque Adrien IV. Son père, né en 1619, détenait, en partie grâce à la position de son frère, une forte situation publique et une aisance qui confinait à la richesse¹⁵. Il s'était marié deux fois, la première, en 1644, avec sa parente Maria Iten, qui mourut le 22 août 1665 après lui avoir donné quatre enfants ; la seconde, avec Anna Werlen, de qui naquirent encore sept enfants, Jean-Jacques étant le quatrième. Grâce aux annotations de Jean-Jacques dans sa chronique et aux nombreux documents qu'il nous a transmis, nous pouvons suivre la vie de cette famille avec ses soucis, ses tracasseries, ses petites brouilles mais, surtout, sa profonde solidarité autour de la mère à qui, en mourant, Jean avait confié les siens¹⁶. Les aînés étaient bien partis dans la vie. Jean

¹² Jacques succède dans le Gouvernement de Monthey à son propre neveu Pierre, futur grand bailli, qui l'avait détenu lors du tour du dizain de Conches. Cela explique que le tableau des armes des gouverneurs, au château de Monthey, juxtapose les armes primitives de la famille avec l'arme écartelée des de Riedmatten de Saint-Gingolph.

¹³ Une duplication avec Jean-Jacques, de la « branche du Grand-Pont », allié successivement Pfyffer, puis Preux, a fait donner, dans certaines généalogies, un second fils à Jacques. L'erreur s'est même glissée dans *Le portrait valaisan*, Genève 1957, p. 82.

¹⁴ Dans la série du *Walliser Jahrbuch* (= *WJB*), de 1950 à 1957, puis de 1959 à 1963, après une excellente introduction dans la même publication, 1950, pp. 20-21. L'ensemble des éléments de la chronique, sous des titres divers (*diversarum familiarum notulae quaedam, annotata, notata, annotationes, notationes, annotata minora, ...*), couvre les pages 217 à 310 du livre D. On y ajoute divers relevés des registres paroissiaux qui vont des pages 187 à 216, plus les pages 357 et 358. Une publication de l'original n'est pas nécessaire après celle de la traduction, encore que l'étude du manuscrit fournisse de nouveaux détails. L'écriture prouve que tout n'a pas été écrit d'un jet, mais aussi que certains passages recouvraient une période d'un seul coup.

¹⁵ Sautier, puis cinq fois major de Conches, procureur de l'église de Münster dès 1650, reçu bourgeois de Sion le 9 avril 1669, grand major de Nendaz 1656-1657, capitaine du contingent de Conches lors de l'expédition de 1670. De nombreux actes, dans le fonds Louis de Riedmatten, renseignent sur sa fortune.

¹⁶ Cf. son testament, relevé au livre B, AEV, fonds M^{me} Jean de Kalbermatten, R2, pp. 77-81.

s'essayait à une carrière à Sion ; on avait fait un chanoine du petit Adrien au prénom prometteur, mais, à la mort de son père, il était déjà rentré dans le siècle et marié depuis cinq ans, ayant d'autre part obtenu, lors du tour de Conches, la châteltenie du Bouveret (1685-1686). Des fils du second mariage, l'aîné, Pierre, se maria pour la première fois avec Maria Schiner, dont l'âge laissait prévoir que son mari lui survivrait et recueillerait son héritage. Cette prévision, entérinée par le contrat de mariage, fut confirmée par l'événement¹⁷. Jean-Etienne fit des études de théologie à Thonon, puis à Milan. Prêtre en 1694, il sera bientôt chanoine de la Cathédrale et mourra dans cette charge, après avoir été un des candidats à la succession de l'évêque Supersaxo, en 1742. Les filles du major Jean firent de bons mariages, alors que la généalogie F note, non sans un peu de mépris, à propos des deux cadets, Hildebrand et Charles-Joseph, que, « incultes, ils s'adonnèrent aux choses des champs ». Leur père voyait cela d'un autre œil. Lorsqu'il teste, en 1683, il nomme spécialement Hildebrand et l'avantage « à raison du travail et de l'aide qu'il a fournis », et aussi du fait qu'il n'a pu poursuivre ses études. C'est Hildebrand qui, à la mort de son père, ira pour lui en pèlerinage à Einsiedeln et fera dire des messes grégoriennes à son intention. A Charles-Joseph, qui n'a que huit ans, son père donne cent livres mauricoises, « pour qu'il fasse des études »¹⁸.

C'est dans ce milieu que grandit Jean-Jacques. Son enfance coïncide avec la lutte des patriotes contre le grand Stockalper et avec les dernières années de celui-ci. Les échos en parvenaient à Münster où plusieurs membres de la branche aînée se trouvaient liés, pour le meilleur et pour le pire, au destin de l'époux de leur sœur et parente, Cécile de Riedmatten. Après des études secondaires à Brigue, où son zèle pour la lecture commence à affaiblir sa vue, Jean-Jacques séjourne à Lucerne de 1690 à 1693. Il y défend sa thèse de philosophie et part pour Vienne occuper la place réservée à un Valaisan candidat aux Ordres, place que son parent, Adrien-Léopold, futur curé de Sion, venait de laisser vacante.

Le lundi de Pâques 1696, entouré de ses compatriotes, il chante sa première messe solennelle chez les Jésuites (23 avril 1696). Le 16 mai, il quitte la ville impériale pour retrouver sa mère à Münster neuf jours plus tard, la veille de l'Ascension. Le temps de passer son examen de pastorale, le 5 juin, et le voici curé de Salquenen. Trois mois après, le curé de Münster, Pierre Guntern, objet des critiques et des discordes d'une paroisse qui semble alors bien agitée, se retire devant les intrigues de son chapelain. Il fait savoir à la mère de Jean-Jacques que, sous peu, la place sera à prendre, et voici la famille en mouvement. La résistance vient un moment de la branche aînée, « les Messieurs de Riedmatten », qu'on est arrivé à circonvénir. Adrien V hésite. Finalement, tout s'arrange et, le 17 février, Jean-Jacques est élu à une écrasante majorité. Le 28 février, il célèbre la messe pour la première fois

¹⁷ Cette curieuse pièce se trouve aux AEV, fonds Louis de Riedmatten, carton 2, Pg 267.

¹⁸ *Hic illiteratus rei rusticae operam navans* (AEV, fonds Louis de Riedmatten, Livres, 5, n° 3, p. 36). — Pour le testament de Jean, cf. note 16.

dans sa nouvelle paroisse. Le voilà pour dix ans installé à Münster. Sa chronique nous le révèle bon pasteur, soucieux d'assurer à ses ouailles des prédicateurs de choix, de les faire participer aux fêtes et cérémonies, aux pèlerinages, missions et jubilés. Certes, les ennuis ne manquent pas : il est de santé fragile et son chapelain profite de ce qu'il a dû s'aliter longuement pour machiner contre lui. Finalement, la charité et le bon sens triomphent.

Le 25 mars 1707, l'évêque Supersaxo, toutes difficultés aplanies, érige définitivement le Rectorat de l'église de la Trinité à Sion en bénéfice ecclésiastique de la famille de Riedmatten. Il exécutait ainsi les dispositions d'Adrien IV, qui avait fondé ce rectorat et contribué à réparer l'église de la Trinité. Jean-Jacques, qui n'a que 35 ans, n'hésite pas : il sera le premier titulaire du nouveau bénéfice. Le 13 novembre, il résigne sa paroisse et le 17, il est à Sion, en possession de sa nouvelle charge. Sa maison accueillera ses frères et neveux passant à Sion ou y résidant pour leurs études. Fut-il découragé par son tempérament maladif ou par des difficultés locales ? Ou bien fut-il tenté par le démon de l'érudition ? En tout cas, le voilà installé dans un milieu nouveau, lui qui n'était même pas allé à Martigny. Il paraît très à l'aise dans la capitale du pays, où sa mère ne réussira pas à s'adapter. Il note les événements de la petite cité épiscopale et se révèle un observateur bien renseigné sur les tenants et aboutissants des aventures matrimoniales, des procès et des brouilles, des scandales petits ou grands, des querelles qui excitent tant son frère chanoine qu'il devra même une fois garder le lit pour s'en remettre. Jean-Jacques relève l'événement sèchement, mais sans manquer de corser son récit de remarques moralisatrices ou malicieuses. Fort mêlé à la vie sociale, il garde en dépôt les bijoux des absents, il bénit les mariages — pas toujours avec enthousiasme —, il suit son évêque dans ses déplacements, décore avec amour son église et veille sur les intérêts de son bénéfice, fût-ce contre son propre évêque¹⁹. Profondément religieux cependant, il supporte sa mauvaise condition physique comme une épreuve voulue par la Providence et quelques traits touchants témoignent de sa piété et de sa profondeur. Dans sa généalogie B, il termine sa propre notice par l'exclamation : *O Deus, tu visitas nos sicut te colimus* (Ô Dieu, tu nous éprouves autant que nous t'aimons) et déjà il inscrit la mention de sa mort, ne laissant en blanc que le dernier chiffre : *obiit 171...* (il meurt en 171...). La prophétie se révéla inexacte et lui-même corrigea peu avant sa mort : *obiit 1726, die...* (il meurt en 1726, le ...). Effectivement, il rendit son âme à Dieu le 2 septembre 1726, à l'âge de 54 ans²⁰.

Avec lui disparaissait un homme qui avait consacré un temps et une peine, difficilement calculables, à l'histoire de son pays, de son dizain et de sa famille. Doué pour l'érudition, il eut, malgré ses mauvais yeux, une inlassable patience pour écrire, ne craignant jamais de copier et de recopier²¹. Il n'est pas possible d'analyser ici la totalité de ses travaux. Il suffit de remarquer qu'à

¹⁹ Cf., pour les éléments de ce portrait, la publication de la chronique citée ci-dessus, note 14. Il faudrait y renvoyer pour chaque trait.

²⁰ Cf. Gén. D, p. 80 (AEV, fonds M^{me} Jean de Kalbermatten, R4b).

²¹ Cf. sa chronique dans *WJB*, 1957, p. 40.

Münster déjà, il était rompu à l'examen des anciens documents et qu'il trouva à Sion un champ nouveau et presque inépuisable. La plus ample collection qu'il nous ait laissée consiste en huit ou dix volumes, reliés en parchemin et déposés aujourd'hui aux Archives de l'Etat. Elle a une grande valeur et mérite une étude minutieuse²². Toujours curieux, toujours scrupuleux, il nous donne accès à de nombreux documents dont les originaux ont disparu, mais dont les copies faites par lui méritent une totale confiance. Il a caractérisé l'une d'elles par cette remarque : *nil additum, nec demptum* (on n'a rien ajouté ni rien supprimé)²³.

III. Les premières généalogies des de Riedmatten

Bien sûr, Jean-Jacques s'intéresse surtout à sa propre famille. Dans ses collections, la proportion des pièces qui la concernent est impressionnante²⁴. Mais son travail de copiste n'est de loin pas l'essentiel. Il a soigneusement étudié sa documentation, afin de faire une œuvre vraiment historique. Certes, il n'était pas le premier à le faire, encore que nous ne connaissions que par lui les travaux de ses devanciers. Dans son livre D, celui qui contient sa meilleure généalogie, on trouve deux livrets pris dans la reliure. Ce sont, fidèlement relevées par lui, deux généalogies : l'une de l'évêque Adrien V, et l'autre, du neveu de celui-ci, le banneret Adrien. Elles constituent un travail original²⁵.

²² Ces volumes, dont nous dirons plus tard le destin immédiat, se trouvaient pour la plupart chez M^{me} Jean de Kalbermatten, fille d'Armand de Riedmatten, qui les a déposés aux Archives de l'Etat (AEV, fonds M^{me} Jean de Kalbermatten, R1 : livre A ; R2 : livre B ; R3 : livre C ; R4 : livre D ; R5 : livre G ; R6 : livre H). Un volume, le livre J, se trouve également aux AEV, fonds Louis de Riedmatten, Livres, 2. — Il n'est pas sûr que la série soit complète.

²³ A propos de la copie du livret contenant les généalogies des branches collatérales : Gén. A, p. 68 (AEV, fonds M^{me} Jean de Kalbermatten, R4a).

²⁴ Il en avait sous la main dans la maison paternelle. C'est de ce dépôt que provient la première série, recopiée au livre B (AEV, fonds M^{me} Jean de Kalbermatten, R2). La plupart de ces pièces, recopiées par Jean-Jacques, sont conservées aux AEV, fonds Louis de Riedmatten.

²⁵ L'évêque Adrien V, de la branche aînée et du rameau de Saint-Michel, a régné de 1672 à 1701. Né en 1641, il avait étudié la philosophie à Tournon et la théologie à Milan. Auteur de Gén. A (AEV, fonds M^{me} Jean de Kalbermatten, R4a, pp. 51-68). — Son neveu, Adrien, 1677-1719, avait été marié, sitôt sa rhétorique terminée, avec sa cousine Stockalper. Le mariage conclu, on l'enverra à Paris pour sa formation. Il reste, tant au fonds Louis de Riedmatten qu'à celui de Michel de Riedmatten, de charmantes lettres de cette époque. Il parcourut rapidement le *cursus honorum* habituel aux membres de sa famille : major de Conches, gouverneur de Monthey, capitaine au service du Piémont, banneret de Conches. Au témoignage de Jean-Jacques, son grand ami, et d'après la correspondance et la chronique de ce dernier, il était bon et pieux. Auteur de Gén. B (AEV, fonds M^{me} Jean de Kalbermatten, R4a, pp. 17-47). — Quant à la fidélité des copies, elle nous est attestée par Jean-Jacques : *haec descripsi ex originale Illmi Adriani 5ⁱ Epi, nil additum nec demptum. Jacobus parochus Monasteriensis* (Gén. A, p. 68) ; *copiatum per me Jacobum de Riedmatten de suo vero originale* (Gén. B, p. 17). — Sur le travail personnel du banneret Adrien, voir une note sur la page de garde de la Gén. B : *In hunc sequitur ordinem redactam ; per me subsignatum anno 1702. In quorum fidem Adrianus de Riedmatten in primogenitura nono gradus mentionatus* (Gén. B, p. 17).

1. La généalogie A de l'évêque Adrien V de Riedmatten

Parlons d'abord du travail d'Adrien V, désigné ici généalogie A (Gén. A). Pour le dater, le *terminus a quo* est solide. Si cette généalogie ne porte pas de date, elle rapporte deux événements survenus sûrement en 1689 : la profession de foi, aux Ursulines de Brigue, de deux filles de François de la branche de la Porte de Savièse (20 janvier 1689)²⁶ et le second mariage du gouverneur Jean-François (22 décembre 1689), dernier représentant de la branche de Christian²⁷.

Le *terminus ad quem* est plus difficile à fixer. Le mariage du neveu d'Adrien V avec sa cousine Stockalper (1694) n'est pas mentionné. Et l'on ne dit pas que Jean-Etienne, fils du major Jean, fut ordonné en 1694. Enfin, si le mariage de l'ancien chanoine Adrien, frère de Jean-Jacques, est bien noté, on ne parle pas de ses enfants, dont le premier naquit le 29 janvier 1693²⁸.

Cette généalogie, comme celles qui suivront, est construite en fonction du tronc principal, donc de la primogéniture. C'est bien la généalogie d'une « maison », à qui les nombreuses charges tenues dans l'Eglise et l'Etat, et surtout ses six évêques, assurent la notoriété. Adrien V ne manque pas d'indiquer sa propre ascendance²⁹. S'il commence avec Pierre, père d'Adrien I^{er}, il ne compte les générations qu'à partir du vieux banneret. Il ignore la primogéniture de la branche de la rue du Rhône et la traite sommairement. Jean, neveu d'Adrien I^{er}, est donné comme un frère de celui-ci. Et après lui, Adrien V indique les descendants de Jean qui sont ses contemporains. La branche de la rue du Rhône sera traitée autrement à la suite d'une découverte dont nous reparlerons³⁰.

Pour la branche de Conches, l'ensemble est solide. Les garçons sont mentionnés avant les filles. Les charges revêtues sont rapportées sobrement et, dans l'ensemble, exactement. Peu de précisions, sauf sur la durée du règne des évêques³¹ et l'attribution de 106 ans au vieux banneret. C'est

²⁶ Date aimablement communiquée par le Couvent des Ursulines de Brigue.

²⁷ Ap Loèche, Rp mariages, *ad diem*.

²⁸ C'était une fille, Anne-Catherine, qui, à l'âge de 14 ans, devait épouser le capitaine Pierre-Antoine de Riedmatten, frère du banneret Adrien, à qui elle ne donna pas d'enfants. Le musée paroissial de Münster conserve une splendide chape portant les armes de ce couple ; on les trouve aussi sur les belles portes conservées à l'hôtel de Gletsch ; elles viennent de la maison *in campo*, première demeure de la branche aînée, à Münster.

²⁹ Au départ, on donne le *truncus aut stirps*, il s'agit du père d'Adrien I^{er} ; puis le *truncus seu tritavus*, c'est Adrien I^{er} ; puis *linea directa a trunco seu tritavo* ; puis les degrés de la ligne directe. On parlera ensuite de la *linea secunda*, *nunc proxima primae lineae primogenitae procedens*, etc. (cf. Gen. A). Pour ce qui est de la primogéniture, cf. par ex. : *Joannem primum qui in primogenituram successit, prioribus fratribus non relictis liberis post se* (R4, a, p. 53). *Joannem secundum, qui in primogenituram succedit, cum ejus frater primogenitus Petrus 4^{um} unicum filium reliquit sine procreatis liberis* (*ibidem*, p. 54).

³⁰ De Jean, donné comme frère d'Adrien I^{er}, Adrien V saute tout de suite à ses arrière-petits-fils François et Jean. Il mentionne Petermand, fils de François, dernier mâle de la branche. Petermand vivait encore en 1688, mais Adrien ne dit rien sur la date de sa mort. Il mentionne seulement que cette mort est antérieure à la rédaction de la généalogie A : *Petrus reliquit filiam tantum quae nupsit, per quem haec linea extincta est* (*ibidem*, p. 52). Petermand serait donc mort entre 1688 et 1693.

³¹ Cf. Gén. A, pp. 55-57 (AEV, fonds M^{me} Jean de Kalbermatten, R4 a) : notices sur Hildebrand I^{er}, Adrien II et Adrien IV.

probablement un souvenir de famille qui fait dire à Adrien, à propos de son aïeul tombé à Metz : « il fut capitaine en France, mais y gagna peu. Il mourut au combat, et ses biens furent attribués aux soldats, sur le champ de bataille »³². Et c'est en héritier, mécontent d'avoir vu un héritage, pourtant considérable, diminué au profit de la sœur du défunt, qu'il dit : « Anne-Marie se maria dans les familles Montheolo et Barbelin qui, outre les dots, tirèrent un gros héritage de son frère le bailli »³³.

Ce travail fut entrepris par Adrien lui-même. Jean-Jacques, parlant de l'exemplaire sur lequel il travaillait, dit : « Manuscrit original d'Adrien V ». Parlant de ses proches, Adrien écrit : « mon père, notre frère ». A-t-il utilisé tous les documents trouvés à Münster et à Sion ? On n'est sûr que de l'usage d'un *anniversarium* de la famille, établi en 1638³⁴.

2. La généalogie B du banneret Adrien de Riedmatten

Le neveu d'Adrien V, le banneret Adrien (1677-1719) dit avoir rédigé sa généalogie (ici généalogie B, Gén. B) en 1702. Ce travail dépend étroitement de celui d'Adrien V, dont il répète plusieurs erreurs. Mais dans l'exposé de la primogéniture, la branche de la rue du Rhône est incluse. C'est seulement après son extinction que la branche de Conches recevra cette primogéniture par cession (*per cessionem*)³⁵. Des précisions sont ajoutées : la construction de la maison « en-dessous de l'église » (*infra ecclesiam*) par le vieux banneret, auquel on donne maintenant 113 ans ; les circonstances de l'élection au Gouvernement d'Agaune de son petit-fils Pierre, etc. Les alliances sont mieux indiquées et les notices amplifiées ; quelques dates apparaissent³⁶.

³² Gén. A, p. 57 (*ibidem*) : *Hic fuit capitaneus in Galliis, sed parvum lucrum recepit cum bello occubuit et eius bona fuerunt distributa militibus auf dem bonacker (?)*... — Cette remarque passera dans les généalogies suivantes à propos de François, fils de Christian, lui-même frère d'Adrien II : *qui liber et misere obiit* (Gén. A, p. 64, *ibidem*).

³³ Gén. A, p. 59 (*ibidem*) : *Anna Maria quae nupsit familiis de Montheolo et Barbelin quae familiae praeter donativa traxerunt hereditatem pinguem fratris Ballivi...*

³⁴ AEV, fonds Louis de Riedmatten, supplément, P 1, 1638 et ss. Il existe aussi un tel *Anniversarium* au fonds Xavier de Riedmatten, non classé.

³⁵ Gén. B, p. 20 (AEV, fonds M^{me} Jean de Kalbermatten, R4 a) : *Et per hunc venit et accessit primogenituram ad successionem Adriani (Adrien I^{er}) filii Petri.*

³⁶ Gén. B (*ibidem*) : construction de la maison *infra ecclesiam*, p. 21 ; élection d'Adrien V, p. 27 ; élection d'Adrien lui-même comme banneret, p. 28 ; mort d'Anne-Marie Schwick, sœur d'Adrien V, p. 41 ; don de la nouvelle bannière du dizain par le premier grand bailli, p. 26 ; construction de la nouvelle maison de Sion (Maison de la Diète) par Adrien V, p. 9 ; service en France de Pierre-Antoine, frère du banneret Adrien, p. 28. Quelques précisions permettent de compléter la généalogie d'Adrien V en ce qui concerne les branches installées hors de Conches ; c'est ainsi que, pour la première fois, la généalogie mentionne la surdité du dernier représentant de la branche de Loèche, le gouverneur Jean-François, qui vivait peut-être encore lors de la rédaction de la généalogie B, p. 35.

3. Les généalogies C, D et E du recteur Jean-Jacques de Riedmatten

Jean-Jacques connaissait certainement le travail du banneret Adrien. Il composait alors une généalogie³⁷ (ici généalogie C, Gén. C) dont la structure et de nombreuses coïncidences prouvent qu'il avait étudié — et peut-être déjà copié — les travaux d'Adrien V et du banneret. Dès ce moment, l'historien de la famille paraît en mesure d'amplifier et de préciser sa généalogie : ainsi, et pour la première fois, il indique le lieu d'origine de la famille, bien qu'assez vaguement — peut-être a-t-il pensé à Zermatt ! — : « Généalogie de la noble maison et famille de Riedmatten qui tire son origine du louable dizain de Viège, du lieu-dit Zur Matt dans la vallée de la Viège, qui devint ensuite citoyenne et habitante du bourg de Viège »³⁸ ; ainsi il relève les dates, rapportées en surcharge et tirées des registres paroissiaux ; ainsi, après avoir copié la mention des cent treize ans du vieux banneret, il l'a biffée, mais sans la remplacer par une donnée plus exacte. Bref, la généalogie C fait pressentir l'érudition des futurs travaux, mais on reste encore dans la ligne des précédents, ceux d'Adrien V et de son neveu³⁹.

Venons-en à l'important travail que Jean-Jacques a consacré à sa famille. Il s'agit de la généalogie D (Gén. D), rédigée en 1714, après plusieurs années de vie sédunoise⁴⁰. Elle se trouve au livre D, avec les généalogies de beaucoup de familles du dizain de Conches, établies d'après des documents locaux, notamment les registres paroissiaux de Münster qui étaient fort bien tenus, et répertoriées par un index⁴¹. De tous les travaux de Jean-Jacques, c'est le mieux élaboré, celui auquel il a voué le plus de soin. Pendant les douze ans qui lui restent à vivre, il ne cessera de l'enrichir et de le corriger.

Désormais, il ne travaille plus sur les données schématiques des généalogies A, B et C. Il fait œuvre nouvelle, probe et minutieuse, fondée sur l'étude de documents. Il avoue qu'il n'est pas sûr des dates de naissance des trois

³⁷ AEV, fonds Louis de Riedmatten, Livres, 5, n° 4. Le cahier contient 40 pages numérotées de 1 à 30.

³⁸ Gén. C, p. 1 (*ibidem*) : *Stemma seu Genealogia Nobilis Domus et Familiae de Riedmatten, quae suam originem traxit de Laudab. Deseno Vespienti Loco dicto Zur Matt in valle Vespienti, sed et post cives et commorantes in Burgesia Vespiae.*

³⁹ Peu de précisions tirées des registres paroissiaux. Plus tard, Jean-Jacques deviendra autrement scrupuleux sur ce point. Mais la Gén. C reste seule à fournir des détails importants ; ainsi, p. 20, à propos du départ du châtelain Gaspard de Loèche (branche de la rue de Savièse) : *in suo deseno Leucaae quam plurimas passus est persecutiones. Le fait a dû survenir vers 1700, cf. recès de la Diète tenue à Tourtemagne le 16 février 1702.*

⁴⁰ AEV, fonds M^{me} Jean de Kalbermatten, R4 b, pp. 65-100. — La date de 1714 est donnée à propos d'Anastasie, femme de Barthélemy de Chastonay (branche de la rue du Rhône), *quae adhuc in vivis est anno 1714*, p. 69. La mention de sa mort en mars 1715 est une addition (*ibidem*, p. 69). De nombreux recoupements prouvent la justesse de cette datation.

⁴¹ Cette partie commençait par une page blanche (p. 63), utilisée plus tard quand le livre fut relié. Jean-Jacques commence par une pagination de 1 à 8, qu'il continue par une foliotation de 9 à 68. Une page de format différent, supplémentaire au cahier, fut insérée lors de la reliure du tout, actuellement p. 156 bis. Quand le tout fut relié, il se trouva que la pagination ne jouait plus. Jean-Jacques la corrigea en conséquence, puis numérotait en paginant à nouveau. L'ensemble du travail, dont le texte parle, est précédé d'un index fort soigné : *indiculus sequentium foliorum sive familiarum* (pp. 63-64).

dernières filles du vieux banneret⁴². Il discute de l'existence de Véréne, donnée pour fille d'Etienne, chef de la branche cadette⁴³. Il examine la notice concernant la mort de Jean, devant Metz⁴⁴. Ses notices sont fouillées, les dates abondent ; souvent, il donne la descendance des filles mariées. Naturellement, les évêques ont un traitement de faveur, et leur chronologie est présentée en détail. Son style reflète d'ailleurs sa tournure d'esprit. A propos de Jean-Adrien, âgé de 15 ans, dernier fils survivant du banneret, il écrit : « Qu'il soit l'unique espoir de son père et que Dieu le bénisse et qu'il conserve sa maison de la même manière qu'il a honoré Dieu ! »⁴⁵. Une tante du jeune Adrien, Anne-Marie-Catherine, est restée célibataire au-delà de la trentaine. Jean-Jacques se dit convaincu qu'elle est bien dans son état et qu'il l'y verrait mourir sans défection (« qui mourra âgée sans être mariée en servant Dieu dévotement dans le célibat »). Ce vœu pie fut démenti quatre ans après : elle épousa le colonel de Sépibus⁴⁶.

Avec la généalogie D, Jean-Jacques ne prétend pas écrire l'histoire complète de sa famille. Dès le titre, il annonce qu'il traitera surtout de ceux qui se trouvent dans le dizain supérieur de Conches, dans la paroisse de Münster⁴⁷. Il donne donc la priorité à sa propre branche, celle issue d'Etienne, fils cadet du vieux banneret. C'est après en avoir traité à fond qu'il revient aux représentants de la branche aînée restés en Conches : « Généalogie de la Maison de Conches suivant les autres mâles qui possèdent la primogéniture et qui n'ont pas laissé de descendants »⁴⁸. Après avoir étudié en détail cette partie de la branche aînée, il en vient au reste de la famille, mais non sur la base de ses propres travaux : « Ce qui suit, dit-il, je l'ai copié sur un autre livret, autant dire mot à mot. C'est sur la base de cette conformité

⁴² Gén. D, p. 73 (AEV, fonds M^{me} Jean de Kalbermatten, R4 b).

⁴³ *Ibidem*, pp. 74-75.

⁴⁴ *Ibidem*, p. 87.

⁴⁵ *Ibidem*, p. 94 : *Sit cui benedixit Deus ut itidem honoretur Deus, conservetur domus, unica spes patris.*

⁴⁶ *Ibidem*, p. 93 : *quae innupta Deo in coelibatu devote serviens, senicula morietur...*

⁴⁷ *Ibidem*, p. 65 : *Stemma seu genealogia domus et familiae Riedmattorum maxime illorum Deseni a Monte Dei superius alias Conches in parte parochiae Monasteriensis.*

⁴⁸ *Ibidem*, p. 86 : *Genealogia Domus in Campo modo primam genituram possidentis caeteris masculis viam carnis ingressis post se non relictis filiis.* — La maison in Campo que l'on rencontre à gauche à la sortie de Münster vers la Furka a été achetée en 1574 par Pierre, fils du vieux banneret, des héritiers du chanoine Christian Halaporter. Le dernier de la branche aînée à l'habiter fut Pierre-Antoine, frère du banneret Adrien. Il la légua à ses deux jeunes beaux-frères de la branche cadette, Jean-Antoine et Joseph-François-Xavier. Un descendant du premier, le recteur Pierre-Joseph, dernier Riedmatten à y avoir habité, y mourut le 23 août 1901. A sa mort, me racontait Adrian von Riedmatten, ancien président de Münster, on brûla énormément de papiers et on fit en vain de minutieuses recherches pour retrouver quelque mystérieux dépôt dont parlait son testament. La maison porte encore trace des réfections qu'entreprit Pierre de Riedmatten, père d'Adrien III. Si on s'y arrête un instant, on aura garde de négliger le grand hangar à foin, derrière la maison, qui porte à l'étage de petites armoiries de Jean et de sa femme née Schmideiden (frère d'Adrien III et parent d'Adrien V).

et non comme fruit de mon propre travail que je l'ajoute ici »⁴⁹. D'où a-t-il eu ce livret ? Comme nous le verrons, il a étudié les papiers qui se trouvaient chez les de Riedmatten de Sion. Il ne serait pas étonnant que, préoccupés de leur ascendance, ils aient rédigé un tel document, particulièrement ceux de Saint-Gingolph.

Jean-Jacques avait conscience du caractère partiel de la généalogie D. Probablement vers le même temps, il en a rédigé une autre, plus systématique, la généalogie E (Gén. E). Ici, l'ordre est classique ; les branches sont rangées par ordre de primogéniture ; les rubriques individuelles sont préparées pour y insérer des dates exactes, encore qu'il n'ait pas entrepris de les compléter⁵⁰. S'il a désiré faire une œuvre plus systématique que la généalogie D, c'est sur cette dernière cependant qu'il a travaillé jusqu'à la fin de sa vie au fur et à mesure de ses découvertes⁵¹. Mais sur un point, la généalogie E apporte une importante précision : en D, les notions sur la période viégeoise de la famille sont comme extérieures au travail ; en E, elles sont intégrées au titre même de la généalogie : « Généalogie de la famille de Riedmatten qui tire son origine du louable dizain de Viège, du lieu-dit Zur Mahtt dans la vallée, d'une demeure de pierre entourée d'un pré appelé Riedmatten, dont la première mention remonte à 1434 ».

La généalogie D connaît, comme première attestation du nom de Riedmatten, un acte de 1446 signé par le notaire François à Viège, tandis que figure au même titre dans la généalogie E un acte du même notaire, daté de 1434, qu'on retrouve dans la collection Gremaud et que Jean-Jacques avait pu connaître à Sion⁵².

Ce n'est que plus tard, semble-t-il, qu'il a été fixé sur le lien des de Riedmatten avec Chouson, car c'est une addition postérieure qu'il porte à la généalogie D : « Schouson, localité portant maintenant le nom de son patron Saint-Nicolas »⁵³.

⁴⁹ *Ibidem*, p. 96 : *Sequentia descripsi ex alio libello quasi de verbo ad verbum ratione conformitatis hic addidi non autem vi instituti mei*. — Plus tard cependant, il apportera dans cette partie de nombreuses additions. Ainsi insère-t-il au fur et à mesure des années la naissance des enfants de Pierre-Joseph, troisième seigneur de Saint-Gingolph, en indiquant même parfois l'heure de leur naissance (p. 96).

⁵⁰ AEV, fonds Louis de Riedmatten, Livres, 5, n° 3, 38 pages écrites. — Ainsi, dans la généalogie E, a-t-il indiqué les deux premiers chiffres du millésime 16 auprès de chaque enfant de Pierre-Maurice, second seigneur de Saint-Gingolph, mais il n'a jamais complété la date (p. 23).

⁵¹ La Gén. D est surchargée de remarques dans les marges et les interlignes. Rien de tel dans la Gén. E.

⁵² Gén. E, p. 1 : *Stemma seu genealogia Familiae de Riedmatten quae suam originem traxit de laudabili Deseno Vespienti, ex valle loco dicto Zur Mahtt de domo lapidea quae circumdata est prato cui nomen Riedmatten, de quo prima exstat notitia est sequens de anno 1434*. — Si la Gén. D part de 1446 et E, de 1434, on peut penser que l'indication de la date la plus ancienne est postérieure, et donc que la Gén. E vient après D. C'est assez probable, mais les deux textes sont si proches que cela n'a guère d'importance. Nous avons surtout travaillé sur la Gén. D : on y suit mieux la démarche, parce que Jean-Jacques l'a sans cesse remaniée, complétée, et qu'elle présente ainsi le plus d'intérêt et doit être prise comme base d'une étude comme celle-ci. Cf. GREMAUD, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais* (MDR), t. VIII, 2981 et 2833.

⁵³ Gén. D, p. 65 (AEV, fonds M^{mc} Jean de Kalbermatten, R4 b).

Lui a-t-on parlé d'une *domus lapidea*, ou du pré nommé Riedmatten ? Il ne doit pas l'avoir contrôlé sur place et, en dehors des deux documents sur le notaire François que nous pouvons identifier à cause des dates, on ne sait d'où il a tiré ses renseignements pour situer, dans ses généalogies D et E, le lieu d'origine de la famille⁵⁴.

Par contre, dès la rédaction de ces généalogies, il dispose d'une belle moisson de renseignements sur Pierre le Jeune, frère d'Adrien I^{er}, sans qu'il précise toujours auquel des deux ces données se rapportent. Comme ses devanciers, il fait encore de Jean, neveu d'Adrien, un frère de celui-ci. C'est à ce Jean qu'il attribue certains actes écrits en Conches par un cousin germain, le notaire Jean de Riedmatten, de Chouson⁵⁵. Tout en commençant par le notaire François, il hésite encore à le présenter comme le père de Pierre, père d'Adrien I^{er}⁵⁶. Il connaît mal la branche de la rue du Rhône. Quand il écrit, en 1714, la descendance mâle de cette branche est éteinte. Seule survit Marie, épouse de Jean Berthod, de Savièse, fille de Barthélemy de Chastonay et d'Anastasia de Riedmatten⁵⁷.

Pour les branches de Conches, nous le trouvons soucieux de faire œuvre d'historien : pour bien des éléments, il est aisé de retrouver leur source dans les pièces des fonds Léon et Louis de Riedmatten et dans d'autres encore, pour la plupart relevées au livre B et dont Jean-Jacques nous assure qu'elles se trouvaient dans un meuble de sa maison paternelle⁵⁸. Non seulement il énumère et date les charges, mais il commente. Le vieux banneret a conservé sa charge pendant vingt-six ans, « durée inhabituelle en ce temps-là » ; la famille avait dû garder très vif le souvenir de cet ancêtre mort à 96 ans, Jean-Jacques est maintenant en mesure de le préciser. Il n'a pas trouvé le nom de famille de la troisième femme du même : « la troisième, Barbara, dont le nom

⁵⁴ Sur le rang social des propriétaires de « maisons de pierre » (Steinhäuser), cf. la thèse non publiée de Peter VON ROTEN, *Untersuchungen über die Verteilung und die rechtliche Verhältnisse der Grundhäuser...*, pp. 244-256 (aux Archives de l'Etat, à Sion).

⁵⁵ De ce Jean, quelques actes aux AEV, fonds Louis de Riedmatten, carton I, P 55-57. Ce Jean avait étudié à Cologne en même temps qu'Adrien. Cf. H. A. VON ROTEN, *op. cit.*, in *BWG*, IV, p. 119.

⁵⁶ Gén. D, p. 65 (*Ibidem*).

⁵⁷ Gén. D, p. 69 (*Ibidem*).

⁵⁸ Livre B (AEV, fonds M^{me} Jean de Kalbermatten, R2), page de garde : *Nota Copiarum horum instrumentorum a pagina 1 usque 64, item a 71 usque 81. Item a 91 usque 98, item 109 usque 111. Item a 155 usque 167 asservantur diligenter Monasterii in cista paterna. Cetera hic Seduni aut aliunde acquisivi uti legendo patebitur*. Ces instruments authentiques des copies de Jean-Jacques, nous l'avons déjà signalé, se retrouvent pour la plupart aux AEV, fonds Louis de Riedmatten, c'est-à-dire qu'elles représentent le fonds de documents en possession de la ligne de Pierre-Valentin. Mais contrairement à ce qu'on a souvent pensé, ce bloc des archives de famille n'a pas passé à la branche cadette avec la succession de la branche de Saint-Michel : les papiers étaient restés dans la maison du vieux banneret, qui passa à son cadet Etienne. Ceci est souvent arrivé en Valais. C'est également vrai pour les portraits. Pour donner un exemple, quand le colonel Augustin, père du général, construisit sa maison du Grand-Pont à Sion, il semble avoir laissé une grande partie des portraits dans la maison de la rue du Château, ce qui explique que les descendants de son cadet Pierre-Adrien, les Bruttin-de Riedmatten, en possèdent un certain nombre, comme d'ailleurs Roger de Riedmatten à Vienne.

de famille n'est pas mentionné selon les anciens usages»⁵⁹. Et le travail se poursuit, somme des connaissances de l'auteur, exposées avec prudence, parfois avec hésitation, d'habitude avec un grand souci d'« acribie ». Passant du vieux banneret à l'auteur de la branche cadette, Etienne, il ne se départit en rien de sa méthode ni du pittoresque de son style et nous conduit ainsi à travers quatre générations jusqu'à la description de sa propre famille⁶⁰. Il omet tout de même un fait : le canonicat éphémère de son frère Adrien. Peut-être ne voulait-on pas évoquer en famille le passage d'un bon époux, père de plusieurs enfants, dans l'état clérical⁶¹.

En ayant fini avec la branche cadette, il revient à la branche aînée, celle des de Riedmatten *in campo* (de Conches) qui possèdent la primogéniture. Ses notices sont excellentes, qu'elles concernent les évêques ou les autres membres de la famille. Sans doute l'étude de nombreux documents a permis depuis de compléter largement ce travail ; elle ne lui a pas enlevé sa valeur. Pour la période essentielle de l'histoire des de Riedmatten en Conches, il a réuni et systématisé le matériel de base. On détecte sur la fin quelques signes de lassitude ; son écriture se fait pressée et les dernières pages seront surchargées de précisions et notices supplémentaires. Il rédigeait ses notes en 1714 ; il espérait encore que sa nièce Anne-Catherine, femme depuis 1707 du capitaine Pierre-Antoine, de la branche aînée, donnerait des enfants à son époux et il conclut par cette mention : « il eut de son épouse... ». Mais la page ne fut jamais remplie, et cette branche des de Riedmatten finira avec Pierre-Antoine, lui et sa femme étant morts en janvier 1743, à un jour de distance⁶².

Suit la copie du livret relatif aux autres branches de la famille. Il n'y a inséré qu'une donnée de son cru en signalant que la fille du premier seigneur de Saint-Gingolph, qui devait être religieuse à Brigue, avait été fiancée à Jean, demi-frère de Jean-Jacques, démarche à inscrire dans la politique familiale de l'évêque Adrien IV⁶³.

La généalogie D une fois terminée, Jean-Jacques la complétera grâce aux documents qu'il découvre et recopie sans cesse et auxquels il renvoie avec beaucoup de conscience. Au fur et à mesure que naissances et décès jalonnent la vie de famille, il les inscrit mais en laissant l'impression que le présent l'intéresse moins que le passé. Quoi qu'il en soit, les additions postérieures sont aussi précieuses que le travail de base : il n'est guère de pages qui n'en

⁵⁹ Elle s'appelait Urbisch, cf. AEV, fonds Clausen-Perrig, G 186 et 192. — La pierre qui ferme le caveau de famille dans la chapelle Saint-Michel, dans la paroissiale de Münster, provient de la tombe du vieux banneret qui se trouvait dans le cimetière, à gauche de l'entrée de l'église.

⁶⁰ Gén. D, pp. 76-84 (AEV, fonds M^{me} Jean de Kalbermatten, R4b).

⁶¹ Adrien est élu chanoine le 30 septembre 1670, châtelain du Bouveret 1685-1687, † 1712 ; cf. Jean-Marc BINDER, « Etat des gouverneurs du Bas-Valais (1488-1798) », dans *Vallesia*, t. XVIII, 1963, p. 208.

⁶² Cf. Gén. D, p. 95 (*Ibidem*).

⁶³ *Ibidem*, p. 96. — Anne-Françoise, comme l'atteste le livre des vestitions et des professions du Couvent des Ursulines de Brigue, y est entrée le 6 juillet 1673. Jean-François, son ex-fiancé, est entré dans ses 20 ans peut-être ce jour-même, car il a été baptisé le 7 janvier 1654 (date de l'inscription au registre).

portent l'une ou l'autre, qu'il s'agisse de corrections, de précisions, voire même, comme dans le cas de son grand-oncle le chanoine Melchior, d'une notice inscrite dans la marge⁶⁴.

Mais à côté de ces indications glanées au hasard de ses recherches, Jean-Jacques trouvait à Sion une liasse de documents qui lui permettaient d'apporter à la généalogie D un complément décisif. En effet, chez Pierre-Joseph, troisième seigneur de Saint-Gingolph⁶⁵, se trouvait une série de documents provenant à n'en pas douter des de Riedmatten de la « rue du Rhône », seuls descendants légitimes de la famille viégeoise⁶⁶. Cette importante série allait de 1466, avec l'acte de reconnaissance d'égalité de droits de Pierre, père d'Adrien I^{er} et fils naturel du notaire François, jusqu'à une série de documents concernant le dernier représentant mâle de la branche, Pierre, dont les successifs contrats de mariage et les démêlés à propos de l'héritage de sa sœur étaient conservés là dans leur intégralité. Une pièce capitale pour l'histoire primitive de la famille tombait ainsi sous les yeux de Jean-Jacques qui devait la recopier deux fois : le partage des biens laissés par le notaire François, effectué à Viège le 14 juillet 1468⁶⁷. Cette découverte lui permit d'ajouter au livre D une « Annotation à la généalogie de la famille de Riedmatten de Chouson, maintenant Saint-Nicolas au dizain de Viège ». Cette addition précède la généalogie D. Couvrant cinq pages, elle est postérieure à la mort de Marie Berthod-de Chastonay survenue en 1716⁶⁸. Il exécute ce travail avec les qualités que nous lui connaissons ; la lecture de l'acte de partage de 1468 lui permet de remonter à Jenilto, père de François⁶⁹, et dissipe ses hésitations

⁶⁴ *Ibidem*, pp. 73-74.

⁶⁵ La maison du recteur (près de l'église du rectorat, place du Vieux-Collège) et la maison de Pierre-Joseph (aujourd'hui rue du Vieux-Collège) étaient proches ; Jean-Jacques avait dû connaître Pierre-Joseph, quand celui-ci, adolescent, était venu passer une semaine à Münster (cf. sa chronique dans *WJB*, 1951, p. 34). — Dès 1714, les additions à la Gén. D relatives à la famille de Pierre-Joseph sont nombreuses et précises.

⁶⁶ Cette collection a été recopiée par Jean-Jacques au livre B, pp. 198-213 (AEV, fonds M^{me} J. de Kalbermatten, R2), sous ce titre : *hic sequuntur annotata instrumentorum Nobilis Johannis de Riedmatten Capitanei deseni Sedunensis et ejus descendentie mihi communicatorum et a nobili Petro Josepho domino Sti Gingulphi filio quondam Petri Maurittii de Riedmatten bandereti consulis Magni Castellani civitatis et deseni Sedunensis*. La série contient de nombreux documents sur la descendance de Jean, par exemple ceux relatifs au procès de Petermand de Riedmatten, le dernier représentant mâle de la branche, contre son beau-père François-Joseph Moren ; plusieurs contrats de mariage du même Petermand qui se maria cinq fois ; des pièces concernant la famille d'Adrien Kuonen, marié le 6 février 1603 à Marie de Riedmatten. Jean-Jacques relève en marge que deux des vergers des Kuonen font maintenant partie du bénéfice de la Trinité. A signaler aussi, à propos d'une vente que Petermand fait de son Mayen aux Rinduets/Vex, en 1652, que Jean-Jacques note en marge : *Jam Magalle colonelli Roten*. Enfin, notons que les de Riedmatten de cette branche sont toujours qualifiés de *nobilis*, épithète qui ne s'introduira que progressivement pour les descendants d'Adrien I^{er}.

⁶⁷ Une fois dans le livre B, pp. 229-234 (AEV, fonds M^{me} Jean de Kalbermatten, R2), et une fois sur des feuilles détachées (AEV, fonds Louis de Riedmatten, carton 55).

⁶⁸ Livre D, pp. 58-61 (AEV, fonds M^{me} Jean de Kalbermatten, R4 b).

⁶⁹ Grâce à la mention, dans l'acte de 1468, des fondations de messes faites à Chouson par Jenilton et ses prédécesseurs (Livre B, p. 230, *ibidem*).

sur la filiation de Pierre, fils de François. Nous le prenons en flagrant délit de dissimulation. Il savait par la pièce de 1466 l'ascendance illégitime de Pierre ; dans l'addition rédigée, il en fait un fils d'un premier mariage⁷⁰. Grâce aux documents dont il dispose maintenant, il peut rendre sa personnalité à Jean, neveu d'Adrien I^{er}⁷¹, mais il ne découvre pas sa filiation et, avec les anciennes généalogies, lui donne encore pour père un Jean, frère d'Adrien I^{er}, qu'il identifie avec le notaire de Chouson dont nous avons parlé. A partir d'Adrien, fils de Jean, les nombreux détails fournis par son dossier permettent une rédaction assez exacte de la généalogie de la branche de la « rue du Rhône » jusqu'à son dernier représentant Pierre et ses deux filles. Par contre, il ne précise pas la date de la mort de Pierre⁷². On peut présumer qu'à l'extinction de cette branche, les de Riedmatten de Saint-Gingolph étaient entrés en possession des papiers de famille. Les originaux ont disparu depuis lors. Seule la sagacité et la patience de Jean-Jacques nous en ont conservé le texte.

IV. La filiation naturelle du vieux banneret

Les divers généalogistes, Adrien V, le banneret Adrien, Jean-Jacques connaissaient la filiation du vieux banneret. Et avant eux, Hildebrand I^{er} ne la cachait pas. Dans un acte officiel, il nomme son prédécesseur « notre grand-père »⁷³. Cependant, si ces auteurs reconnaissent qu'Adrien I^{er} est le père du vieux banneret, on décèle chez eux le souci d'atténuer les circonstances d'un fait un peu choquant, voire humiliant. Adrien V laisse entendre qu'Adrien I^{er} engendra Pierre avant d'entrer dans l'état ecclésiastique : « Adrien, frère de Pierre et de Jean, qui était économe de Son Eminence le cardinal et évêque de Sion Mathieu Schiner, procréa un fils. Et plus tard il fut fait chanoine... ». Le banneret Adrien enjolive encore : « Adrien qui fut d'abord économe de Son Eminence le cardinal et évêque de Sion Mathieu Schiner, avec qui il alla à Rome où il fut fait prêtre, et ensuite chanoine... ». Et en ouvrant la généalogie de sa branche : « Adrien, comme économe de Son Eminence le cardinal et évêque de Sion Mathieu Schiner, procréa avec (ici la ligne reste blanche) un

⁷⁰ Livre B, p. 58 (*Ibidem*) : *genuit in primo thoro*. — La copie, par Jean-Jacques, de l'acte de reconnaissance des droits de Pierre par ses frères en 1466 se trouve au livre B, pp. 198-199.

⁷¹ Il a recopié le testament d'Adrien I^{er} (original, fonds Léon de Riedmatten, Pg 3, 1548) au livre B, p. 5. — De même il a relevé les lettres de bourgeoisie de Sion de Jean, neveu d'Adrien I^{er} (livre B, p. 248 et ss.).

⁷² Cf. note 30. La seconde fille de Petermand, Catherine, vivait encore en 1691. Sa cousine Anastasie, femme de Barthélemy de Chastonay, est morte en 1660. Le peu d'intérêt de Jean-Jacques à noter des précisions sur la branche de la rue du Rhône, sur laquelle on a sûrement pu le renseigner à Sion, montre qu'il ne songeait pas à une généalogie complète de la famille.

⁷³ Cité par H. A. VON ROTEN, « Adrian I v. Riedmatten... », *op. cit.*, p. 6, note 1.

fil unique... Pierre»⁷⁴. Le banneret Adrien ne sera pas le dernier de la famille à mettre du sien pour affirmer sinon l'impeccabilité, du moins la parfaite honorabilité des filiations de la famille. Comment Jean-Jacques s'est-il comporté devant ce délicat problème ? Sa généalogie C est conforme à celle du banneret Adrien, mais quand il reprend son travail dans les généalogies D et E, il a analysé trop de documents pour en rester là. Il connaît notamment le testament d'Adrien I^{er} et ses dispositions en faveur de son fils et de son arrière-petit-fils, Jean Roten⁷⁵. C'est à propos du vieux banneret que dans le livre D, il s'exprime le plus clairement : « L'an 1500, Adrien fils de Pierre, banneret de Viège... (nulle mention de son état clérical) et Marguerite qu'on présume raisonnablement être une Im Winkelried, engendrèrent Pierre, fils unique qui, selon la coutume, vécut avec sa mère à Münster et le 18 janvier 1524 contracta mariage... ». Jean-Jacques se réfère ici au contrat de mariage de Pierre qu'il a copié ailleurs, mais ne dit pas qu'au temps de ce mariage, Pierre s'appelait « Pierre Gon ». A propos de la sœur utérine de Pierre, Marguerite, il dit sans plus de précision : « Marguerite, fille de feu Jean Gon, habitant Münster alias de Gesteln ».

Jean-Jacques est donc discret ; il ne prétend pas qu'Adrien et Marguerite Im Winkelried aient conclu mariage mais si on ne connaissait pas les faits par ailleurs, il n'y aurait qu'un mauvais esprit pour suspecter la légitimité de leur « fils unique ». Jean-Jacques n'a pas voulu dire, dans le corps du livre D, tout ce qu'il savait et tout ce qu'il avait tiré des documents de famille. Il en a fait l'exposé sur une feuille volante, aujourd'hui épinglée dans le livre B, à la page 4. C'est un texte capital dont voici la traduction.

⁷⁴ Gén. A, p. 52 (AEV, fonds M^{me} Jean de Kalbermatten, R4 a) : *Adrianus, frater Petri et Johannis, qui fuit oeconomus Eminentissimi Cardinalis et Episcopi Sedunensis Matthaei Schiner, procreavit filium... Et postea factus canonicus...* — Gén. B, p. 19 (AEV, fonds M^{me} Jean de Kalbermatten, R4 a) : *Adrianus qui fuit primo oeconomus Eminentissimi Cardinalis et Episcopi Sedunensis Matthaei Schiner, cum quo ivit Romam et ubi factus est sacerdos, deinde canonicus Sedunensis...* — Gén. B, p. 21 (*ibidem*) : *Adrianus ut in oeconomatu Eminentissimi Cardinalis et Episcopi Matthaei Schiner procreavit cum... filium unicum... Petrum.*

⁷⁵ Gén. D, pp. 68-69 (AEV, fonds M^{me} Jean de Kalbermatten, R4 b) ; Gén. E, p. 3 (AEV, fonds Louis de Riedmatten, Livres, 5, n° 3). — Pierre est encore dit fils d'Adrien I^{er} « l'économe », et de lui descend *tota hodierna progenies Riedmatterorum* (Gén. D, p. 69). — Voici encore les références et la transcription des deux citations qui suivent : Gén. A, p. 70 : *Anno 1500, Adrianus filius Petri primi, bandereti Vespiae... et Margareta (ut merito ominatur) Im Winkelried genuerunt Petrum unicum filium qui secutus Matrem Monasterium se morative contulit ac anno 1524, 18 januarii contraxit matrimonium...* — Gén. A, p. 70 : *Margareta filia quondam Johannis Gon incolae Monasterii alias de Gestelen...*

« Notes sur deux numéros de la famille de Riedmatten ⁷⁶. 1500.

» Adrien, économe de l'Illustrissime et Révérendissime Mathieu Schiner Evêque de Sion et fils de Pierre de Riedmatten Banneret de Viège, à une certaine date de ladite année se rendait pour certaines raisons de Sion à Viège au foyer paternel, il se trouva passer par une hôtellerie à Gampel ; tout autant par hasard il y eut pour commensale la belle Marguerite Im Winkelried qui passait par là, amenée par la dévotion en pèlerinage, à Loèche, penset-on. Ayant passé la nuit avec ladite Marguerite, il engendra Pierre son fils unique. Cependant, survint cette circonstance que ladite Marguerite peu après contracta mariage avec Jean Gon, d'Obergesteln, habitant de Conches (cf. N. 1, 1515), et ayant donné le jour audit fils, celui-ci était tenu pour le fils du déjà nommé Jean Gon. Il fut baptisé sous le nom de Pierre fils de Jean Gon, sa mère gardant le silence et n'osant pas contredire, et, comme il ressort du N. 2, 1524, ledit fils Pierre retint ce nom jusqu'à la mort de sa mère en 1536 N. 4. Mais ladite Marguerite, mère dudit Pierre, tourmentée par le remords ne pouvait pas et ne voulait pas mourir avant d'avoir manifesté que son fils unique n'était pas le fils de Jean Gon mais d'Adrien l'économe et que Marguerite était fille unique de Jean Gon. C'est pourquoi la même année déjà on parle de Pierre de Riedmatten alias Gon. Son père Adrien lui donna deux cents livres pour le règlement de l'héritage qu'il détenait de Jean Gon son père nourricier avec Marguerite sa sœur utérine, femme de Werner Halaparter.

» Notez qu'autrefois et jusqu'au temps de nos parents, les enfants conçus naturels, lorsqu'intervenait ensuite le sacrement de mariage, étaient tenus et réputés pour procréés dans le mariage et réputés formellement légitimes et

⁷⁶ Ces numéros se réfèrent à l'ordre des documents dans le livre B. Voici la transcription du texte: *Notata ad duos numeros libri familiae Riedmatterorum. 1500 Adrianus oeconomus Illustrissimi ac Reverendissimi Matthaei Schiner Episcopi Sedunensis et filius Petri de Riedmatten Bandareti Vespiae certo tempore dicti anni certisque de causis Seduno Vespian lares ad paternas proficiscens Campilili in hospicio divertens, pariter fortuito commensalem habuit speciosam Margaritam Im Winkelried causa devotionis ac peregrinationis illac transiens de Conches (Leucam ut ominatur) cum dicta Margareta pernoctans procreavit Petrum unicum filium. Tali tamen interveniente circumstantia, nominata Margareta paulo post contracto matrimonio cum Johanne Gon de Superiori Castilione incola Monasterii, uti N. 1, 1515, partu adventante et habebatur filius dictus pro filio praenominati Johannis Gon, baptizabatur sub nomine Petri filii Johannis Gon matre tacente ac non audente contradicere, et uti N. 2, 1524, hoc nomen retinuit specificatus filius Petrus usque ad mortem matris nempe 1536: N. 4. Praefata autem Margareta mater nominati Petri conscientiae verme angustiata mori nequiverat nec intenderat donec et usque dum manifestaret hunc suum unicum filium non Johannem Gon sed Adriani oeconomi gnatum et Margaretam filiam unicum Johannem Gon esse quare eodem anno jam describitur Petrus de Riedmatten alias Gon bisque centenarum libras ei elargivit ejus Pater Adrianus pro compositione assumptae haereditatis quondam Johannis Gon Patris nutritii cum Margareta ejus sorore materna uxore Wernini Halaparter.*

Nota secundo antiquitus et usque ad nostratum parentum tempore (sic) proles conceptae naturales ac interveniente subsequenter sacramento matrimonii procreatae in matrimonio habebantur et reputabantur pro formaliter legitimos (sic) nullumque bannum phisci Reverendissimi trahendum petendum commendebatur. Sic superior casus merito Johanni Gon adscribatur utpote ab illo ratificatus ejusdemque natum filium pro proprio agnoscens ac assumens ac ei natus contracto legitimo matrimonio.

aucun ban n'était requis au bénéfice du fisc du Révérendissime. Ainsi dans le cas dont il vient d'être question, c'est à bon droit qu'il était attribué à Jean Gon, puisque ratifié par lui et reconnu pour son propre fils, et pris comme né de mariage légitime »^a.

Armand de Riedmatten a noté sur la reliure du livre B, p. 4 : « note très importante du Recteur Jean-Jacques piquée à la page ». Ce texte est évidemment capital pour l'histoire de la famille ; mais d'où Jean-Jacques tient-il l'anecdote et ses détails ?

L'analyse du texte permet de répondre avec une quasi-certitude. Certes, il y a ici un élément traditionnel sur la filiation du vieux banneret, mais la substance de la note et la plupart de ses précisions sont dues au travail même de Jean-Jacques sur quelques documents auxquels il se réfère expressément et qui sont les premiers relevés dans la compilation du Livre B⁷⁷. Ce sont ces actes qui lui permettent de dire que Pierre, qui se marie en 1524 sous le nom de Pierre Gon, avait été élevé sous ce nom ; que sa mère était Marguerite Im Winkelried, femme de Jean Gon ; qu'il avait repris son nom en 1536 et avait alors conclu un arrangement avec sa demi-sœur sur l'héritage de Jean Gon auquel il avait eu part sans y avoir droit ; la somme contributive à cette occasion par son vrai père est mentionnée dans le même acte. Sur l'illégitimité de Pierre, le testament d'Adrien I^{er}, recopié par Jean-Jacques, est formel : « mu par l'affection paternelle que nous portons à nos petits-enfants, les fils et les filles légitimes de notre fils naturel Pierre de Riedmatten »⁷⁸.

Mais y a-t-il dans la note de Jean-Jacques beaucoup plus que ce que sa sagacité lui a permis de lire entre les lignes de quatre ou cinq documents aujourd'hui encore existant aux Archives de la famille ? Pour la date de 1500, il n'y a pas de problème : Jean-Jacques connaissait l'âge exact du vieux banneret par un acte du 24 octobre 1586⁷⁹. La qualité d'« économiste » d'Adrien au moment de sa rencontre avec Marguerite Im Winkelried lui vient des généalogies précédentes. Mais le reste : la localisation de l'incident, la beauté de Marguerite, la dévotion, cause du voyage de celle-ci, son émouvant aveu sur son lit de mort ? Sur le premier point, je crois volontiers à une tradition de famille, pas totalement disparue aujourd'hui, puisque l'on indique encore La

^a Armand de Riedmatten, en juriste éclairé, a critiqué ce texte par la note suivante : « Cette note semble vouloir dire que Pierre était par suite légitime, ce qui n'a pas le sens commun. Sans doute, les enfants conçus avant le mariage sont légitimés s'ils naissent après le mariage de leurs parents, et la règle est de tous les temps. Mais ici, le père, Adrien, n'avait point épousé la mère, et l'enfant restait forcément naturel, ensuite de la déclaration de la mère, qui était alors veuve, mais qui ne serait point aussi efficace de nos jours. »

⁷⁷ Ce sont au livre B, p. 1 et ss. (AEV, fonds M^{me} Jean de Kalbermatten, R2) : 1° les achats du 8 février 1515, par Jean Gon, de biens provenant du cardinal Schiner ; 2° le contrat de mariage, du 18 janvier 1524, de Pierre « Gon » et d'Elsa Am Hoff ; 3° le partage des biens de Jean Gon, du 17 octobre 1524, entre Pierre « Gon » et sa demi-sœur ; 4° l'arrangement entre Pierre, cette fois « de Riedmatten », et cette même demi-sœur, du 26 février 1536 ; 5° la quittance donnée par cette dernière le 3 février 1548. Les originaux de ces pièces se trouvent aux AEV, fonds Louis de Riedmatten, carton 1, n^{os} 58, 60, 61, 66 et 74.

⁷⁸ Dans la copie de Jean-Jacques, livre B, p. 6 (*ibidem*).

⁷⁹ Livre B, p. 15 (*ibidem*).

Souste comme lieu de la rencontre. Etant donné ce qui est arrivé, c'est une clause de style, ou une excuse toute trouvée à la faiblesse de l'ancêtre, que Marguerite ait été « belle ». Rien qui ne sorte de la convention : tout s'est fait par hasard, pour de « certaines » raisons inconnues. Où une jeune femme pouvait-elle se rendre ainsi pour descendre « par hasard » dans une hôtellerie sinon à un pieux pèlerinage ? Rien même qui ne sorte d'une déduction pour la description du remords et de l'aveu ultime de Marguerite. La composition du 26 février 1536 indique que Marguerite est morte, qu'on doit arriver à un arrangement à propos de l'héritage paternel réglé en son temps dans l'ignorance totale de la condition réelle de Pierre Gon : cela suffit pour identifier en quelle circonstance cette condition a été découverte. On ne voit guère que la mère de Pierre pour l'avoir fait, puisque son vrai père depuis plus de trente-cinq ans gardait le silence.

On relèvera avec quel souci Jean-Jacques, dans la seconde note de type juridique, cherche à convaincre que tout ce qui était arrivé jusque-là dans la condition présumée de Pierre n'avait rien que de normal et de conforme à la loi. On ne devait donc pas dans la famille tellement épiloguer sur la faute de jeunesse d'Adrien I^{er}, on pensa qu'une fraude légale aurait terni davantage la mémoire de l'ancêtre. Il n'y a donc pas à chercher une source lointaine et inconnue de nous pour la notice de Jean-Jacques ; la lecture scrupuleuse des documents lui a permis de reconstituer le contexte des origines du « vieux banneret » et de la découverte de celles-ci. Le fait qu'il ait confié cela à une feuille annexe et détachée, montre la répugnance de la famille à s'étendre sur le sujet ; cette réticence se développera après la mort de Jean-Jacques jusqu'à enrichir la généalogie d'un personnage inconnu, titulaire en outre d'une lettre de noblesse en bonne et due forme.

V. Pierre-Valentin de Riedmatten (1713-1767), manipulateur de la généalogie de la famille

1. La bibliothèque du recteur Jean-Jacques de Riedmatten après sa mort

Jean-Jacques meurt à Sion le 2 septembre 1726 : son testament ne nous renseigne pas sur le sort de ses livres⁸⁰. Son successeur au rectorat fut son neveu Adrien-Melchior, fils de son plus jeune frère Charles-Joseph. Mais celui-ci n'avait alors que seize ans ; il ne m'a pas été possible de savoir à quelle date il a pris possession de sa charge. Il mourut en tout cas en fonctions le 2 mai 1744, à l'âge de trente-quatre ans, et fut enterré le 4 suivant⁸¹. Mais le testament de son oncle, le chanoine Jean-Etienne, daté du 22 janvier 1741

⁸⁰ Ce testament se trouve aux AEV, fonds Louis de Riedmatten, Livres, 4 (testaments), n° 22. Pour la date de la mort, voir Ap Sion, Rp décès.

⁸¹ Voir Ap Sion, Rp décès, *ad diem*.

(une année avant sa mort)⁸², nous apprend qu'alors, les livres de Jean-Jacques se trouvaient au rectorat. Jean-Etienne statue donc dans son testament : « Je destine mes livres au rectorat de la Très Sainte Trinité et si quelqu'un des miens voulait s'en servir, qu'on les lui prête et qu'on fasse un inventaire et qu'ils soient réunis aux livres de feu mon très cher frère Jean-Jacques de Riedmatten et qu'on les enferme de peur qu'ils ne se perdent sous le présent recteur qui est plus enclin à faire des prêts qu'à en réclamer la restitution. » Ce trait de caractère de son neveu préoccupait Jean-Jacques qui y revient encore et par là nous permet de savoir exactement où étaient ses manuscrits : « Je destine mes livres au bénéfice de la Très Sainte Trinité et qu'on en fasse un inventaire, des miens comme de ceux de mon frère Jacques, et qu'il soit fermé pour ce recteur de peur qu'ils ne périssent, car il prête facilement, mais ne réclame pas. S'il a besoin de certains livres, on peut lui en concéder quelques-uns, mais contre un reçu, sauf pour les manuscrits de feu mon frère. » Donc toutes précautions sont prises pour que ces manuscrits, conservés au rectorat, ne soient pas victimes de l'amabilité imprévoyante du jeune recteur du moment.

De fait, les manuscrits ne seront, pour cette période, touchés par aucune addition ou remarque. Par contre, dans l'état où ils nous sont parvenus, ils contiennent, essentiellement sous forme de continuation de la généalogie et des données sur les familles de Conches, de nombreuses additions dont les auteurs sont aisés à repérer, leur écriture étant bien connue par de nombreuses autres pièces des archives de la famille. Il s'agit de Pierre-Valentin, de son fils Hyacinthe, puis du fils de celui-ci, Pierre-Louis, encore du fils de ce dernier, Antoine et, finalement, d'Armand. Ce sont là les « patrons » successeurs du bénéfice de la Trinité et les titulaires de substitutions qui permettraient d'assurer à l'aîné la possession des biens et des pièces les plus importantes. Or, il n'est pas difficile de savoir pourquoi les livres quittèrent le lieu où Jean-Etienne voulait qu'on les garde jalousement. Le 29 juin 1756, en effet, la famille de Riedmatten représentée par Pierre-Valentin, sur les instances répétées des Pères Jésuites qui occupaient la maison voisine léguée aux écoles de Sion par le chanoine Paul-Maurice de Torrenté, transférait l'église de la Trinité à la Bourgeoisie de Sion ; le rectorat aurait désormais à sa disposition l'autel Saint-Sébastien à la cathédrale et le recteur quittait la maison que Jean-Jacques avait soignée avec tant d'amour⁸³. Il fallut vraisemblablement la vider et Pierre-Valentin prit chez lui les livres du rectorat.

⁸² AEV, fonds Louis de Riedmatten, Livres, 4 (testaments), n° 25, pp. 209-212. — Je signale aux historiens de la famille que, d'après ce testament, il existait à Münster, dans la branche cadette, un coffre (*archa*) où se trouvaient les principaux documents de la famille et, semble-t-il, des pièces d'argenterie restées en indivision. C'est là qu'on conserva en effet celles que laissa Jean-Etienne. Les trois clés de ce meuble, probablement la *cista paterna* dont parle Jean-Jacques (cf. note 58), étaient détenues chacune par un des trois frères de celui-ci, Pierre, Hildebrand, Charles-Joseph, et par leurs descendants respectifs.

⁸³ Sur cette cession, voir Jérôme ZIMMERMANN, *Essai sur l'histoire du Collège de Sion*, Sion 1914, pp. 59-61, qui commet une erreur (est-ce une faute d'imprimeur ?) en donnant la cote de l'acte de cession qui mentionne expressément la maison. Il est daté, comme nous le disons dans le texte, et se trouve aux Archives de la Bourgeoisie de Sion (ABS) aux AEV, 77-72 (et non 27 comme le dit ZIMMERMANN).

Ces livres, il les lira et les annotera : sa main est la première à avoir ajouté à la généalogie D afin de la compléter, ne serait-ce qu'en y portant les naissances, mariages et décès survenus depuis la mort de Jean-Jacques, compléments que le chanoine Jean-Etienne et les deux recteurs qui succédèrent à Jean-Jacques s'étaient abstenus d'enregistrer⁸⁴. Mais il y a plus : le fonds Louis de Riedmatten contient une généalogie, tout entière de la main de Pierre-Valentin, la généalogie F. Elle marque le tournant décisif auquel nous faisons allusion précédemment⁸⁵. Peut-être est-il bon, avant de l'étudier, de présenter Pierre-Valentin.

2. La biographie de Pierre-Valentin de Riedmatten

Fils du troisième mariage de Pierre, frère de Jean-Jacques, Pierre-Valentin avait moins d'un an quand son père mourut le 4 mars 1714, âgé de 47 ans. Il avait deux demi-sœurs, filles du second mariage de son père avec Marie-Cécile Melbaum de Brigue ; on ignore par qui elles furent éduquées⁸⁶. Lui-même fut très entouré par la famille de sa mère, notamment par son grand-père le major Jean Schmid de Reckingen, allié Monderessy⁸⁷. Le ravissant portrait qu'on a de lui enfant prouve qu'il était le centre de bien des affections⁸⁸. Il y répondait, témoin une lettre à sa mère écrite alors qu'il était cadet au service de France⁸⁹. Il n'avait que dix-neuf ans quand il fut reçu notaire le 13 avril 1732. A quel moment entra-t-il dans l'intimité des de Riedmatten de la branche de Saint-Michel et, en particulier, de celui qui serait le dernier mâle de cette branche, le mari de sa cousine germaine, le capitaine Pierre-Antoine qui, le préférant à ses propres beaux-frères, ferait de lui son principal légataire⁹⁰ ? En tout cas, dès la mort du neveu de Pierre-Antoine, le capitaine Jean-Adrien, le 8 février 1741, Pierre-Valentin est mêlé à la

⁸⁴ Livre D et, partiellement, Gén. D, *passim*. L'identification des mains ne pose aucun problème ; de nombreux textes existent, revenant à ces écritures respectives. Pour celle de Pierre-Valentin, tellement caractéristique, cf. par exemple la copie établie et signée par lui du testament de Pierre-Antoine (AEV, fonds Louis de Riedmatten, Livres, 4, testaments, n° 27, pp. 221-223). Ajoutons que la date des dernières additions de Pierre-Valentin correspond exactement au moment où il a dû prendre chez lui la collection des livres de Jean-Jacques.

⁸⁵ AEV, fonds Louis de Riedmatten, Livres, 5, n° 2.

⁸⁶ Elles épousèrent à Brigue deux frères d'origine italienne, Jean-Baptiste et André Falcino (Facino ou Faschino).

⁸⁷ Cf. le testament du major Jean Schmid, AEV, fonds Louis de Riedmatten, Parchemins, carton 2, Pg 294.

⁸⁸ Ce portrait, propriété de Louis de Riedmatten, est reproduit dans *Le portrait valaisan*, Genève 1957, p. 109.

⁸⁹ La lettre est du 9 octobre 1753 ; sa mère vit à Reckingen (AEV, fonds Louis de Riedmatten, carton 6, 9, n° 86).

⁹⁰ Cf. une lettre du cadet Pierre-Valentin, en France, du 12 octobre 1733, au capitaine Pierre-Antoine, qui, à l'époque, administrait pour son neveu, Jean-Adrien, malade, le Gouvernement de Saint-Maurice (AEV, fonds Louis de Riedmatten, carton 6, 9, n° 87, du 12 octobre 1733).

liquidation de cet héritage⁹¹. Pierre-Antoine s'occupe alors de ses projets matrimoniaux et promet un don de 1200 livres mauricoises pour l'union prévue entre Pierre-Valentin et Marie-Julienne Schiner, fille du secrétaire d'Etat, Jean-Fabien⁹². Pierre-Antoine meurt le 21 janvier 1743, ayant dû en 1742 abandonner, par suite de la mort du banneret Schiner, grand bailli, la charge de capitaine du dizain, mais sans doute consolé par la désignation comme banneret de Pierre-Valentin qui n'avait pas encore trente ans (le 14.5.1742). Sa volonté de faire de Pierre-Valentin le chef de la famille en Conches est manifestée non seulement par le legs qu'il lui fit de la belle maison *supra ecclesiam*, mais par la désignation du jeune banneret comme patron du rectorat de Saint-Michel⁹³. Les de Riedmatten de Saint-Gingolph, probablement déjà peu ravis des autres dispositions testamentaires de leur proche cousin en faveur du représentant de la branche cadette, ne laissèrent pas cette disposition courir sans autre ; un procès fameux, qui concerna aussi le sort de la bibliothèque des évêques, leur donna entière raison pour le rectorat, partielle pour la bibliothèque⁹⁴. Pierre-Valentin, pour sa part, continuait sa brillante carrière politique : gouverneur de Monthey, représentant du dizain au renouvellement de l'alliance avec les cantons catholiques, trésorier de la République. Le jour de la Saint-Antoine, 13 juin 1767, il est enlevé brusquement par une crise d'apoplexie, punition, nous assure le pieux mais médisant curé Kuonen, de son hostilité envers les prêtres⁹⁵.

Tel est l'homme qui, le premier, se mit à compléter le travail de Jean-Jacques et se découvrant une vocation analogue à celle de son oncle, rédigea sa propre généalogie. A part une note très importante sur laquelle nous reviendrons, les additions à la généalogie D sont des compléments de fait : suite de la généalogie et des notices au fur et à mesure que le temps passe. Après lui, les générations successives feront de même. Notons qu'il a marqué son intérêt affectif ou intéressé à l'extinction de la branche de Saint-Michel. S'il a une parole attendrie pour le décès simultané de Pierre-Antoine et de son épouse, sa remarque sur la mort prématurée du petit nouveau-né du capitaine Jean-Adrien est peut-être moins attristée qu'elle n'en a l'air, quand on se souvient que lorsqu'il la rédige trente ans plus tard, il sait quelle fortune lui a valu cette mort : « Ce fils unique, les anges l'accueillirent bientôt dans leur société, le tirant des abondantes richesses de ce monde afin que soient dissipés les vains biens : il en fut ainsi »⁹⁶.

⁹¹ Deux achats de parts de cet héritage par Pierre-Valentin (AEV, fonds Louis de Riedmatten, Livres, 4, testaments, n° 29, pp. 229-230) et l'achat de toute la part qui revenait à Anne-Marie-Catherine de Sépibus, tante de Jean-Adrien.

⁹² AEV, fonds Louis de Riedmatten, carton 6, 9, n° 117.

⁹³ Cf. testament de Pierre-Antoine dans une copie de la main de Pierre-Valentin, voir note 84.

⁹⁴ Cf. deux liasses de documents relatifs à cette affaire (AEV, fonds Louis de Riedmatten, carton 6, 9, n° 83 — 9 pièces — et n° 94 — 11 pièces).

⁹⁵ H. A. VON ROTEN, « Joseph Anton Kuonen (1733-1815) », dans *BWG*, XIII, 4, 1964, p. 524.

⁹⁶ Gén. D, p. 94 (AEV, fonds M^{mc} Jean de Kalbermatten, R4b).

3. La généalogie F de Pierre-Valentin de Riedmatten

Quant à la généalogie F, sa date la plus récente est le 4 mai 1757, jour de la naissance de sa dernière fille⁹⁷ ; il est malaisé de déterminer un *terminus a quo* puisque Pierre-Valentin la complète dès la mort de Jean-Jacques en 1726. Une chose est certaine : Pierre-Valentin a étudié avec la plus grande attention le texte de la généalogie D. Il a intégré avec constance et fidélité les nombreuses additions et surcharges portées postérieurement par Jean-Jacques à son ouvrage ; notamment, la grande « Annotation » sur la famille de Viège ; la première branche de Sion est ramenée à la composition générale de la généalogie F. Certes, il ne relève ni toutes les précisions, ni les aveux d'hésitations de Jean-Jacques ; il remonte moins haut dans les alliances et abrège plusieurs notices, en particulier celles des évêques. Mais il n'ajoute pas à ce que Jean-Jacques avait rapporté de la branche de Saint-Gingolph, pourtant bien développée depuis 1726. Sur la fin, on a l'impression d'un relâchement, il abrège facilement avec pour conséquence des omissions de substance ; tout compilateur connaît ces tentations contre la persévérance, et rare qui n'y a jamais succombé. L'originalité et l'importance de la généalogie F viennent de ce qu'elle attribue au « vieux banneret » une origine bien différente de celle admise par ses prédécesseurs, et notamment par Jean-Jacques.

La notice sur Adrien I^{er} suit servilement la généalogie D, mais avec d'importantes omissions. Au début, tout est omis de ce qui a trait à son économe au service du cardinal Schiner ; on dit simplement : « ayant fini ses études, il se rendit à Rome et y fut ordonné prêtre » pour enchaîner avec la suite du texte de Jean-Jacques. La modification paraîtrait minime si elle ne préparait l'apparition d'un nouveau personnage indiqué dans la liste des frères et sœurs d'Adrien I^{er} :

« Jean-Adrien qui fut en 1500 économe du Révérendissime Mathieu Schiner évêque et prince qu'il accompagnait partout dans la patrie et dans les pays étrangers et qui, en 1514, grâce au concours de l'éminent cardinal Schiner, obtint pour sa famille des lettres de noblesse de l'empereur Maximilien, au moment où Georges Supersaxo, rival du cardinal, était anobli par le roi de France. En 1514, il achète pour son fils divers grands biens à Conches de l'éminentissime cardinal, dévolus à l'évêché par la mort d'Hildebrand Im Oberdorf, altariste dans l'église de Sainte-Marie. En 1515, il assista à la bataille de Marignan entre les Suisses et le roi de France, il y perdit l'œil droit »⁹⁸.

Alors que le recteur écrivait que la branche de Conches « tire son origine de Pierre, banneret de Conches, fils d'Adrien, économe du Révérendissime évêque Mathieu Schiner », la généalogie F écrit au lieu de « Adrien », « Jean-Adrien ». Et elle continue : « Jean-Adrien, économe de l'Eminentissime

⁹⁷ La date est corroborée par d'autres constatations ; ainsi, des enfants de Joseph-Antoine, époux de Marie Tschein, seul le dernier François-Xavier-Boniface n'apparaît pas. Or il est né le 4 juin 1759 ; même absence dans les corrections de la Gén. B.

⁹⁸ Gén. F, p. 5 (AEV, fonds Louis de Riedmatten, Livres, 5, n° 2).

seigneur cardinal, fils de Pierre banneret de Viège, et Marguerite Im Winkelried engendrèrent un fils unique.» Suit la notice du «vieux banneret», présenté comme cet unique fils, notice qui ne fait que reproduire la généalogie D, se contentant de substituer une fois encore comme nom du père «Jean-Adrien» à «Adrien». Autre rectification un peu plus loin à propos de la maison morative *infra ecclesiam* : on rapporte à 1514, au lieu du 8 février 1515, l'acquisition du fonds sur lequel elle est construite⁹⁹.

La généalogie F présente donc deux données nouvelles :

1° Pierre ne serait plus le fils de l'évêque Adrien I^{er}, mais d'un frère de celui-ci qui aurait été l'économiste du cardinal Schiner ;

2° en outre, grâce au même cardinal, ce Jean-Adrien aurait obtenu des lettres de noblesse de l'empereur Maximilien I^{er}. Ces deux données vont se retrouver désormais dans toutes les généalogies de la famille jusqu'à l'article de l'abbé von Roten à l'occasion du quatrième centenaire de la mort d'Adrien ; la seconde est consacrée par une autorité aussi éprouvée que celle du professeur Liebeskind de Genève¹⁰⁰. D'où la question : quelle est l'origine de ces indications, nouvelles et doublement avantageuses pour la famille qu'elles dédouanent d'une origine déplaisante et élèvent du rang du patriciat valaisan à la noblesse d'Empire ? Ne cherchons pas trop loin. L'examen de la généalogie D comme de divers textes contenus au livre B et au livre D nous met sur la trace : le plus gros des éléments en apparence originaux de la généalogie F, est tiré des fonds de Jean-Jacques mais manipulé d'une telle façon qu'il n'est pas possible de croire à des erreurs de lecture ou à une mauvaise intelligence des textes : Les sources de ce qui est dit de Jean-Adrien montrent qu'on a constitué ce personnage à partir de documents relatifs à Jean Gon. Une fois l'économat d'Adrien I^{er} transféré à Jean-Adrien, il ne reste guère que l'épisode de l'œil droit perdu à Marignan qui soit original. Or, c'est précisément d'Adrien I^{er} que la tradition disait qu'il était borgne et c'est pourquoi il est toujours représenté de profil.

Mais la question préliminaire, n'est-elle pas celle de cette lettre de noblesse, obtenue sur les instances du cardinal et dont l'existence suffirait à prouver celle de Jean-Adrien ? Aucune allusion à un tel titre n'existe jusqu'alors dans l'histoire de la famille ; pourtant, les auteurs de cette histoire, principaux intéressés, ne brillaient pas par la modestie. Nous reprendrons plus loin cet argument externe fort important ; en fait, la critique interne de la généalogie F et de ses sources, la généalogie D et les autres textes de Jean-Jacques, est suffisamment édifiante. En effet, la notice relative à l'anoblissement de Jean-Adrien a certainement sa source dans des notices de Jean-Jacques ; seulement celles-ci ne se rapportaient pas à un de Riedmatten mais à un Wolff. Dans une surcharge sur la notice d'Adrien I^{er} dans la généalogie D, Jean-Jacques, à propos de l'économat d'Adrien au service du cardinal, a écrit : «Il succéda à Sr Wolff économiste du révérendissime évêque Schiner,

⁹⁹ Gén. F, p. 7 (*Ibidem*).

¹⁰⁰ Cf. W. A. LIEBESKIND, «La noblesse valaisanne», dans *Mélanges Français Guisan*, 1950, p. 9, n° 11.

anobli en 1513 par l'empereur Maximilien à l'époque même où Georges Supersaxo rival du cardinal était anobli par le roi de France»¹⁰¹. On trouve une réplique de cette surcharge dans ce même livre D, dans un fragment de chronique de Jean-Jacques. Après avoir mentionné les divisions du Valais au temps du cardinal Schiner, le dévouement de celui-ci au parti papal et espagnol, celui de Georges Supersaxo au roi de France, Jean-Jacques continue à propos de ce dernier : « C'est par lui que ledit Georges et ses descendants furent anoblis... De même, Marc Wolff, capitaine et économiste de l'évêque Mathieu Schiner, et la famille Wolff, furent admis dans la noblesse par l'empereur Maximilien le second économiste du seigneur évêque était Adrien, fils de Pierre de Riedmatten banneret de Viège. » La dépendance de la généalogie F par rapport à ces passages de Jean-Jacques est évidente, et on ne peut exciper d'une méprise, puisque la notice est transposée sur Jean-Adrien dont Jean-Jacques ne parle jamais¹⁰². Pour bien apprécier ce qui a pu se passer, il faut revenir ici sur quelques troublantes manipulations de textes rapportés par Jean-Jacques, exécutées par l'auteur de la généalogie F au profit du personnage de Jean-Adrien. Nous y avons déjà fait allusion : la notice de Jean-Jacques n'est pas seulement tirée de celle d'Adrien I^{er}. Elle l'est aussi de données relatives à Jean Gon, ainsi : « En 1514 (rature sur 1515), il achète divers biens pour son fils à Conches, de l'éminentissime cardinal, biens dévolus à l'épiscopat par la mort d'Hildebrand Im Oberdorf, altariste à l'église Sainte-Marie. » Plus bas, la généalogie F reprend telle quelle une partie de la notice de Jean-Jacques sur le terrain où était construite la maison *infra ecclesiam*. Ce terrain, on dit certes qu'il a été acquis sur les biens de Schiner, mais non plus par Jean Gon ; et, au lieu du 8 février 1514 comme date de l'achat, on écrit 1514, comme on a raturé plus haut le 1515 écrit d'un premier jet en relevant le texte de Jean-Jacques, pour écrire 1514¹⁰³. N'a-t-on pas voulu harmoniser la date des achats en Conches avec le fait qu'en 1515, le prétendu Jean-Adrien se trouvait aux côtés du cardinal, et notamment à Marignan ? Une chose est certaine : l'auteur de la généalogie F a lu l'acte d'achat des biens en Conches, acte qui figure au livre B de Jean-Jacques, mais l'achat est fait par Jean Gon, de qui le « vieux banneret » a tenu le fonds sur

¹⁰¹ Gén. D, p. 67 (AEV, fonds M^{me} Jean de Kalbermatten, R4b).

¹⁰² Cf. livre D, p. 217 (AEV, fonds M^{me} Jean de Kalbermatten, R4). — La collation de la noblesse par Maximilien I^{er} à l'économiste Wolff nous est connue par le renouvellement de cet acte dans la belle lettre concédée en 1572 par Maximilien II à Marc Wolff. La première concernait l'aïeul de celui-ci, Barthélemy Wolff. Il y a donc confusion chez Jean-Jacques ou dans ses sources, mais quelles sont celles-ci ? La seconde lettre conservée chez les Wolff ? Mais alors, pourquoi connaît-il la date de la première et omet-il le nom de Barthélemy ? Cf. A. DE WOLFF, *Il y a 400 ans Marc Wolff, bourgmestre de Sion, recevait à Vienne, le 3 décembre 1572, des Lettres de confirmation de noblesse et d'armoiries du Saint-Empire*, Sion 1972, 20 p.

¹⁰³ Cf. Gén. F, p. 5 (AEV, fonds Louis de Riedmatten, Livres, 5, n° 2). — Dans le règlement de 1536, Pierre, maintenant le fils déclaré d'Adrien I^{er}, verse une somme à sa demi-sœur, moyennant quoi il reste en possession des biens hérités, « paternels et maternels » (AEV, fonds M^{me} Jean de Kalbermatten, R2, p. 4, n° 4). Le premier adjectif ne peut désigner que les biens hérités de Jean Gon, dont le partage des biens, daté du 17 octobre 1524, est reproduit dans le livre B (*ibidem*, p. 3 n° 3).

lequel il a construit sa maison¹⁰⁴. Quand on fait ce rapprochement, et qu'on lit les documents qui concernent Jean Gon, le vieux banneret, et qui ont permis de découvrir la filiation de ce dernier, il est impossible d'admettre que l'auteur de la généalogie F ait été de bonne foi. Jean-Adrien n'a existé que dans l'imagination d'un généalogiste soucieux de faire disparaître la filiation illégitime du vieux banneret et ne se faisant aucun scrupule pour attribuer au père légitime qu'il lui suppose la notice de Jean-Jacques sur l'anoblissement de l'économiste Wolff.

VI. Sollicitations de titres de noblesse au XVIII^e siècle

Tandis que l'auteur de la généalogie F marque son peu d'estime pour des parents trop « rustiques », le souci de posséder quelque titre établissant la noblesse de la famille avait touché avant lui d'autres membres de celle-ci. Comment expliquer autrement les démarches faites dans ce sens auprès des autorités religieuses et civiles du Valais par les de Riedmatten de Saint-Gingolph, pourtant bien installés dans le patriciat sédunois et largement pourvus des biens de ce monde ? La première pièce qu'ils obtiennent date du 15 décembre 1712 ; elle émane du grand bailli, Jean-Jodoc Burgener, et de la Diète souveraine. Le second seigneur de Saint-Gingolph, Pierre-Maurice, banneret, ancien bourgmestre de Sion, excipant de ce que la lignée de ses ancêtres est depuis des temps reculés qualifiée de noble du fait qu'elle provient de la tige *linea seu latus*, celle du prince-évêque Adrien I^{er}, demande que soit authentifiée par lesdits grand bailli et députés le rang de la famille pour lui et ses descendants. On fait droit à sa juste pétition en considération des hautes charges détenues dans la République et la magistrature par ses aïeux et parents, comme du fait que plusieurs de Riedmatten ont occupé le siège épiscopal ; et aussi parce qu'on comptait et qu'on compte la famille *in patritia dignitate*, enfin, au vu de la bulle de Clément VII, du 6 mai 1532, « à noble Adrien I^{er} de Riedmatten, évêque de Sion », de la ligne duquel le requérant descend, sans aucun doute possible¹⁰⁵. De forme apparemment stéréotypée, la reconnaissance des magistrats valaisans pouvait être produite aux autorités étrangères à titre de réciprocité¹⁰⁶.

¹⁰⁴ Gén. D, p. 71 (AEV, fonds M^{mc} Jean de Kalbermatten, R4b).

¹⁰⁵ AEV, fonds Augustin de Riedmatten, Pg 47 : ... *in nostro consessu comparuisse praenobilem ac generosum Dominum Petrum Mauritium de Riedmatten... exhibentem nobis haud dubie non ignotam esse descendentiā genealogiae praedecessorum suorum antiquitas jam nobilitatis titulo insignitam... hinc suppliciter requirat quatenus ipsi ortus sui, familiae ejusque descendētiaē authenticam nostram attestationem impertiri dignemur, pro sua temporum aut locorum opportunitate usurpandam.*

¹⁰⁶ *Ibidem* : ... *omnes et quoscumque ad quos forte devenire contigerit, ut eandem nobilem prosapiam ubivis locorum cum debita distinctione ac juxta status et qualitatē praerogativas agnoscere et tractare non graventur, nos in simili ad reciprocam observantiarum submittentēs...* — Formules analogues dans les conclusions des lettres dont nous allons parler ci-après.

Ici, un rapprochement s'impose. C'est en mars 1712 que Jacques-Arnauld de Kalbermatten a obtenu pour lui et pour tous les descendants du grand bailli Nicolas des lettres de noblesse de Louis XIV¹⁰⁷. Ne pourrait-on imaginer que les de Riedmatten aient alors été tentés de suppléer à la carence d'une telle distinction en sollicitant un acte du souverain valaisan ? Cela prouve en tout cas qu'ils ne se connaissaient pas de titre concédé par un prince étranger¹⁰⁸.

Une reconnaissance de la magistrature lui parut même insuffisante. Le 13 janvier 1721, le prince-évêque lui-même émet, en faveur des cinq fils encore vivants de Pierre-Maurice, un document analogue à celui de 1712, mais dont les clauses de style, l'amplification et la présentation évoquent autrement mieux un titre de noblesse en bonne et due forme. Ce document d'ailleurs, le prince-évêque le délivre « par la grandeur et la dignité de prince-évêque dans lesquelles le Très-Haut dans sa divine bonté nous a placé face au monde »¹⁰⁹. Sans doute ne prétend-il pas promouvoir les requérants à la noblesse « par l'autorité d'un prince du Saint-Empire ». Il se contente, à leur prière, de reconnaître la noblesse immémoriale de la famille. Cette reconnaissance, il la fonde sur le caractère féodal que comporte la seigneurie de Saint-Gingolph¹¹⁰ ; sur l'appartenance constante « dans l'ordre des premiers citoyens du Pays », et surtout sur la bulle de confirmation d'Adrien I^{er}. Il y ajoute la reconnaissance de la République en 1712 et le diplôme de chevalier apostolique conféré par le nonce Cibo à Pierre-Maurice en 1671. Tout cela, je le répète, ne va pas plus loin qu'une authentification, mais couchée en arguments de souverain.

Le même jour, le prince-évêque établit un document analogue en faveur d'un seul des cinq requérants, François-Charles, titré de « chevalier ». Ce jeune clerc avait en octobre 1720 accompagné à Vienne le prévôt Quinodoz pour y faire sa théologie¹¹¹. Ce document reprend presque mot à mot le texte de celui accordé à lui et à ses frères, mais dans une forme simplifiée, pourtant non dépourvue des pompeuses clauses de style utilisées par le premier¹¹². Laquelle des deux pièces a-t-elle provoqué l'autre ? Les fils de Pierre-Maurice ont-ils spontanément songé à recouvrir cette reconnaissance du prestige du prince-évêque et en a-t-on délivré une réplique au jeune François-Charles

¹⁰⁷ Cf. l'original chez la famille de Kalbermatten. Elles sont citées au dossier Campo-Franco, pièce n° 7. (Généalogie de Messire Fr.-Xavier-Anaclet de Riedmatten..., dans AEV, fonds Xavier de Riedmatten, n° 2, non classé.)

¹⁰⁸ Il y a cependant une difficulté à cette hypothèse. D'après une note assez mordante de Jean-Jacques (dans sa Chronique, *WJB*, 1954, pp. 35-36), l'anoblissement des Kalbermatten n'aurait été connu en Valais qu'en 1714.

¹⁰⁹ Cette très belle pièce, richement enluminée, se trouve aux AEV, fonds Augustin de Riedmatten, Pg 51.

¹¹⁰ *Dominium Sti Gingulphi cum alto, mero, mixto imperio et omnimoda juridictione feudaque nobilia tenentes* (AEV, fonds Augustin de Riedmatten, Pg 51).

¹¹¹ Cf. chronique, *WJB*, 1957, p. 36. François-Charles a été baptisé le 5 novembre 1702 à Sion où il mourut le 8 mars 1730, quinze jours après son ordination sacerdotale. *Mysta tantum per 15 dies*, porte en effet le registre des décès de la cathédrale.

¹¹² AEV, fonds Augustin de Riedmatten, Pg 52.

absent du pays ? Ou bien celui-ci a-t-il le premier, en Autriche, ressenti le besoin d'une pièce établissant son état ? La question est malaisée à résoudre ; relevons cependant que, lors de la constitution du dossier du marquis de Campo-Franco, sur lequel nous reviendrons, on a produit la lettre de François-Charles et non le diplôme collectif. Craignait-on que, dans la perspective d'un examen particulièrement rigoureux, ce diplôme parût outrepasser les pouvoirs du prince-évêque qui l'avait concédé ?

Quelques années plus tard, en 1729, c'est au tour du capitaine Jean-Adrien, dernier rejeton de la branche de Saint-Michel, de solliciter du grand bailli et de la Diète des lettres authentiques attestant la noblesse de sa famille¹¹³. On fait droit à sa requête mais sans entrer dans les détails : on se borne à dire que, depuis très longtemps, la famille est constituée *in patritia dignitate et nobilitate* ; elle a compté des évêques et de nombreux magistrats. On mentionne l'ascendance maternelle du requérant (sa mère était une Stockalper), ce qui le rendra particulièrement digne de la considération du roi d'Espagne au service duquel il milite¹¹⁴. Pas un mot d'un anoblissement antérieur.

Notons que Jean-Jacques, qui en 1721 vivait à Sion et y entretenait de bons rapports avec Pierre-Joseph, fils aîné de Pierre-Maurice et premier requérant du grand diplôme, n'a rien dit de la démarche qui aboutit à l'octroi de celui-ci. Il semble même n'avoir pas porté d'intérêt à la bulle de confirmation d'Adrien I^{er} qui avait été produite alors¹¹⁵.

¹¹³ AEV, fonds Louis de Riedmatten, carton 6, 9, n° 84 : la pièce est du 20 juillet 1729. — Jean-Adrien, dans l'ordre des générations, dernier degré de la branche de Saint-Michel, a reçu peu d'attention dans les généalogies courantes de la famille. Fils du banneret Adrien, il naquit à Münster le 17 janvier 1700 et mourut à Brigue en février 1740. Il avait épousé le 14 octobre 1720, Anne-Catherine Lambien, qui ne lui donna qu'un fils, mort au berceau. J'ai fait allusion à tout cela lors de l'entrée de Pierre-Valentin dans l'héritage de cette branche. Jean-Adrien fut major de Conches, gouverneur de Saint-Maurice 1732-1733, mais la charge, vu son état de santé, fut gérée par son oncle, le capitaine Pierre-Antoine. En 1725, il recruta en Valais une compagnie pour le régiment Bessler, au service d'Espagne (cf. chronique, *WJB*, 1963, pp. 57-58). Les Archives Stockalper à Brigue contiennent divers états de cette compagnie, qui se maintint apparemment jusqu'à la mort de Jean-Adrien et où servit le quatrième seigneur de Saint-Gingolph, Pierre-Joseph-Emmanuel. Jean-Adrien eut une fille illégitime, Marie-Thérèse, mariée à Jean-François-Xavier, de la branche cadette. Ils sont les grands-parents de François-Maurice, officier en Autriche, mentionné plus bas.

¹¹⁴ ... *testamur insuper eundemmet ex matre esse de illustrissima dominorum Stockalperorum baronum, ante hac Duini familia de ultimis gloriosissimae memoriae Hispaniae Regibus qui in Mediolanensi Statu dominabantur optime merita* (AEV, fonds Louis de Riedmatten, carton 6, 9, n° 84 : 20 juillet 1729).

¹¹⁵ Le peu d'intérêt porté par Jean-Jacques aux de Riedmatten émigrés de Conches a déjà été signalé. Il serait intéressant de suivre le destin de la Bulle de confirmation d'Adrien I^{er}, dont l'original se trouve aujourd'hui chez Michel de Riedmatten, chef de la branche de Saint-Gingolph. La façon dont s'est traitée la succession de la branche aînée à Conches (cf. *supra*) exclut en tout cas une transmission du titre de la primogéniture. Les de Riedmatten de Saint-Gingolph ont-ils récupéré la bulle en même temps qu'une partie de la bibliothèque, par suite de l'action sur le testament du capitaine Pierre-Antoine, ou la bulle aurait-elle passé, après la mort d'Adrien I^{er}, dans la famille de son neveu Jean, chef de la branche de la rue du Rhône, dont on a vu que les de Riedmatten de Saint-Gingolph avaient récupéré des archives ? En tout cas, elle ne semble pas avoir été récupérée par Jean-Jacques, d'où un doute très fort qu'il l'ait connue.

VII. L'article « von Riedmatten » dans le *Lexikon* de Leu

L'anoblissement rapporté par la généalogie F entre pour la première fois dans l'histoire officielle avec le fameux *Lexikon* de Leu¹¹⁶. Le XV^e volume de ce monumental ouvrage, contenant la lettre R et l'article de Riedmatten, sort, en effet, cette année-là. Il mentionne Jean-Adrien et la lettre de noblesse qu'il aurait reçue de l'empereur Maximilien I^{er} :

« Johannes der des Cardinals Matthaei Schinners Hoffmeister gewesen und durch desse Fürwort anno 1513 von Kayser Maximiliano I. ein Adelsbrieff für sich und seine Nachkommen erhalten; desse Sohn Petrus sich von Visp nach Münster in dem Zehnden Gombs begeben, und daselbst haussählich niedergelassen... »¹¹⁷

Ce texte concorde entièrement avec celui de la généalogie F relatif à « Jean-Adrien ». Or, une analyse des sources de Leu démontre que c'est en dernière minute, exactement le 31 juillet 1750, que fut transmis à l'érudit zuricois un texte mentionnant le personnage de Jean-Adrien, encore totalement ignoré dans la notice relative à la famille de Riedmatten envoyée antérieurement du Valais avec le matériel pour les lettres P et R du *Lexikon*. Ce texte, qui suivait jusque-là l'exposé traditionnel, a été expédié le 27 octobre 1756. Ces précisions sont capitales : le *terminus ad quem* pour la rédaction de la généalogie F, nous l'avons dit plus haut, est le 4 mai 1757 ; d'après notre hypothèse sur l'entrée en possession des livres de Jean-Jacques par Pierre-Valentin, le *terminus a quo* du remaniement de la généalogie a dû avoir lieu dans le courant de 1756. Je vais donc analyser les sources valaisannes de Leu : le résultat est d'un grand poids pour la thèse exposée ici.

L'énorme fonds de manuscrits provenant de la succession de Leu est aujourd'hui à la Zentralbibliothek de Zurich et E. Gagliardi l'a soigneusement inventorié¹¹⁸. J'ai ainsi été mis sur la piste des deux volumes contenant des papiers relatifs au Valais et, notamment des « lettres avec des amis valaisans ». Il s'y trouve une seule lettre au manuscrit L 107, mais le manuscrit L 512 en conserve une collection considérable¹¹⁹. Contrairement à ce qu'on était en droit d'attendre, Jean-Philippe de Torrenté n'est pas le principal correspondant valaisan de Leu ; une seule lettre de lui figure dans la collection¹²⁰. Celle-ci, à deux exceptions près, est faite des lettres de trois membres

¹¹⁶ Hans Jakob LEU, *Allgemeines Helvetisches Eidgenössisches oder Schweizerisches Lexikon...* (= *Lexikon*), Zürich, 1745-1795, 20 vol. + 6 suppl., 8°.

¹¹⁷ LEU, *Lexikon*, vol. 15, p. 265. L'article va de p. 264 à p. 267.

¹¹⁸ E. GAGLIARDI, *Neuere Handschriften seit 1500. — Aeltere schweizergeschichtliche inbegriffen*, 5 Bde, Zürich 1931-1982.

¹¹⁹ E. GAGLIARDI, *op. cit.*, zweite Lieferung, Zürich 1937, colonne 975, L 107 ; colonne 1072, L 512 [L = fonds Leu à la Zentralbibliothek, Zurich]. — Je dois remercier mon aimable parent Charles Kuntschen qui, sur ma demande, a inventorié ces collections et m'a facilité le travail sur les manuscrits, ayant déjà repéré les passages où le nom de Riedmatten apparaissait.

¹²⁰ L 512, pp. 109-110. — La lettre du chancelier de Torrenté concerne la famille Blatter. Elle est datée du 4 octobre 1749. Leu n'aura pas voulu embarrasser son correspondant habituel en l'interrogeant sur sa propre famille.

de la famille Blatter de Viège. Le premier fut Arnold qui fit une ascension politique rapide¹²¹. Secrétaire d'Etat dès 1707, grand bailli de 1731 à 1737, il correspondait avec Leu du 29 mars 1715 au 15 septembre 1739¹²². L'échange Blatter-Leu reprend le 26 juillet 1746, le correspondant est maintenant le fils d'Arnold, Joseph-Ignace¹²³. Cela dure jusqu'au 6 septembre 1760¹²⁴. Le dossier reprend le 28 avril 1761, avec une lettre de Jean-Joseph, fils de Joseph-Ignace, qui semble répondre à un message de condoléances¹²⁵. La correspondance se poursuit jusqu'en 1765¹²⁶.

Les lettres envoyées à Leu par Joseph-Ignace de 1746 à sa mort nous montrent au travail le pourvoyeur valaisan du *Lexicon*. Il y est engagé dès sa première lettre, celle du 25 juillet 1746, qui répond déjà à des requêtes de Leu. Il met tout son cœur à satisfaire l'érudit, malgré la difficulté des communications¹²⁷. Après une demande de précision sur une carte du Valais et des ouvrages de référence, Blatter en vient à deux familles dont la notice paraîtra très tôt : les In Albon et les Allet¹²⁸. Constatant que ces deux familles se sont distinguées « dans les ordres politiques et militaires », Blatter relève que ce ne fut pas le cas « dans l'ordre ecclésiastique ». Et il enchaîne par une mention assez inattendue de la famille de Riedmatten « In Ecclesiasticis hat sonderlich floriert die Familie von Riedmatten welche (?) selbe sechs Bischöfe von Sitten gehabt »¹²⁹. Puis, Blatter offre de fournir des indications sur les autres familles marquantes du pays et sur les détenteurs des fonctions civiles et ecclésiastiques, offre que Leu se garda bien de négliger¹³⁰. Aussi, le 1^{er} décembre 1746 et le 31 janvier 1747 Blatter envoie-t-il des catalogues et des renseignements sur les familles ayant leur place sous la lettre A¹³¹. Les lettres ne sont pas toujours regroupées en ordre chronologique. A la fin, on trouve des « Erläuterungen » qui devaient être des annexes aux diverses lettres et qui contiennent par ordre alphabétique les notices sur les lieux et les familles. L'envoi de ces notices suit l'ordre de préparation et de parution du *Lexicon* dont Blatter reçoit au fur et à mesure les livraisons¹³². Ces notices forment

¹²¹ Je dois à l'infatigable disponibilité de l'abbé H. A. von Roten et à son érudition les renseignements que je produis ici sur la famille Blatter. Il m'a été impossible au cours d'une enquête, à dire vrai sommaire, de retrouver la trace d'archives Blatter qui contiendraient les lettres de Leu dont les réponses sont conservées au fonds Leu.

¹²² L 512, pp. 3-62.

¹²³ L 512, pp. 71-73.

¹²⁴ L 512, p. 163. — Remarquer que, outre les lettres contenues dans L 512, une lettre de Joseph-Ignace Blatter du 20 juillet 1759 se trouve dans L 107, f° 547.

¹²⁵ L 512, pp. 165-166.

¹²⁶ L 512. — La date exacte est le 15 avril 1765.

¹²⁷ L 512, pp. 71-72.

¹²⁸ Le volume contenant la lettre A est paru en 1747. Articles Allet et In Albon, pp. 114 et 125.

¹²⁹ L 512, p. 72.

¹³⁰ L 512, pp. 72-73.

¹³¹ L 512, p. 79.

¹³² L 512, p. 349 : lettre du 27 décembre 1756, sur l'envoi des notices de la lettre P et l'annonce de l'envoi des notices des lettres Q, R et S ; sur l'arrivée de quatre exemplaires du vol. XV : lettre du 5 septembre 1760, p. 363 ; sur l'arrivée des vol. XIII et XIV : lettre du 13 juillet 1758, p. 35.

généralement la substance et parfois la lettre même du texte édité par Leu, encore que souvent celui-ci le retouche ou le refonde ou y ajoute quelque chose. Il resterait à voir si pareille addition ne provient pas d'un autre texte de Blatter, par exemple de ses importants catalogues des titulaires des fonctions ecclésiastiques et civiles¹³³.

Le 27 décembre 1756, Blatter transmet les notices de la lettre P. Il promet d'envoyer dès que possible celles des lettres Q, R, S¹³⁴. En fait, la lettre S viendra plus tard puisqu'elle est annoncée dans une lettre du 31 juillet 1758 comme devant être mise en chantier. Cette même lettre accuse réception des tomes XIII et XIV du *Lexicon*, donc, jusqu'à la lettre Q inclusivement ; elle donne une série de précisions demandées par Leu sur la lettre R dont les notices ont donc déjà été reçues¹³⁵. Et, en ce qui concerne notre propos, la lettre contient une donnée des plus importantes. A ses réponses aux questions de Leu, Blatter dit ajouter « eine weitläufigere Erläuterung des Geschlechtes von Riedmatten welche erst vor einiger Zeit erhalten » (une exposition plus étendue sur la famille de Riedmatten que j'ai reçue seulement il y a quelque temps)¹³⁶. Or, le manuscrit Leu 512 nous a conservé, dans les notices envoyées une première fois pour la lettre R, une première notice de Riedmatten¹³⁷. En outre, il contient de nouveau, mais isolée d'autres articles, une notice de Riedmatten plus étendue qui est certainement celle envoyée le 31 juillet 1758¹³⁸. C'est cette notice qui a fourni au *Lexicon* son article sur « Jean, frère d'Adrien I^{er} », tandis que la première rapportait la filiation traditionnelle du vieux banneret : « celui-ci (il s'agit d'Adrien I^{er}), avant qu'il n'entre dans l'état clérical, avait engendré dans le mariage Pierre qui s'installa à Münster »¹³⁹. C'est dire l'intérêt de ces notices, l'une de 1757, l'autre de 1758, soit exactement au moment où fut rédigée la généalogie F et créé le personnage de Jean-Adrien.

Voyons de plus près la première notice : la famille, ancienne et noble, vient de Viège, du lieu-dit « zer Riedmatten ». A part les renseignements sur la filiation du vieux banneret et sur la branche de Saint-Gingolph, elle donne une vue d'ensemble sur les charges détenues par les membres de la famille ; elle énumère certains de leurs détenteurs, des bannerets de Viège¹⁴⁰ ou de Conches ; des capitaines de dizain, des grands baillis ; des officiers au service étranger parmi lesquels Jean-Adrien, capitaine en Espagne. Les renseignements de Blatter viennent probablement des de Riedmatten de Saint-

¹³³ Cf., outre les listes insérées dans L 512, celles se trouvant dans L 507.

¹³⁴ L 512, p. 349.

¹³⁵ L 512, pp. 353-355.

¹³⁶ L 512, p. 353.

¹³⁷ L 512, pp. 333-334.

¹³⁸ L 512, pp. 337-339.

¹³⁹ L 512, p. 333 : « Dieser, ehe er den geistlichen Stand angetreten, hatte geboren in der Ehe Petrus den dritten... »

¹⁴⁰ Les dates données sont aberrantes, du moins elles prouvent qu'on ne s'est pas documenté aux recueils de Jean-Jacques.

Gingolph qui avaient dressé une liste de leurs officiers au service de France¹⁴¹. Le seul représentant de sa quatrième génération mentionné dans la notice est Joseph-Emmanuel, officier dans la compagnie de son cousin Jean-Adrien. Nulle mention de la branche cadette, sauf le nom de Pierre-Valentin dans la liste des bannerets de Conches et sans aucun détail sur son ascendance. Rappelons que les de Riedmatten de Saint-Gingolph vivaient à Sion où Blatter était souvent appelé par sa charge de secrétaire d'Etat. Nous avons déjà relevé l'étrange ignorance des diverses branches de la famille les unes par rapport aux autres ; enfin, le procès sur le testament de Pierre-Antoine laisse mesurer le peu de sympathie de la branche de Saint-Gingolph pour la branche cadette¹⁴².

La notice de 1758 est bien différente¹⁴³. Elle contient le passage déjà cité sur le présumé Jean (Adrien), si proche de la généalogie F avec laquelle elle présente d'autres points de contact, ne serait-ce que parce qu'elle part de Jean *domicellus* de Chouson en 1380. Celui-ci aurait eu trois fils, dont le notaire François. Apparaît aussi un personnage mentionné pour la première fois dans la généalogie F, Théodule, mort à la bataille de la Planta en 1475. A vrai dire, à la différence de F, ce personnage et le notaire Jean demeuré à Chouson sont donnés pour des frères du notaire François, qui ne se voit attribuer que deux fils, François et Pierre, le premier banneret de Viège. Trois fils sont donnés à celui-ci : Pierre le second banneret de Viège, Adrien I^{er} et le fictif Jean qui ne porte pas ici le second prénom Adrien. Cela continue sur trois pages et situe les divers détenteurs de charges. Pour les branches mal pourvues de ce côté-là, elles sont restées sous silence ou mentionnées rapidement, parfois données comme éteintes, ce qui n'est pas toujours le cas : ainsi de la ligne de Jacques frère d'Adrien II dont la descendance mâle ne disparaît qu'après 1758¹⁴⁴. Pour la branche cadette, la présentation est extrêmement simplifiée en dehors des ascendants de Pierre-Valentin, elle ne nomme qu'Adrien IV et le chanoine Jean-Etienne. Pas un mot de la branche de « la rue du Rhône »

¹⁴¹ Il existait chez mon grand-père Jacques de Riedmatten une pièce dont j'ai relevé le titre : « Copie du catalogue des officiers de la famille, établi et reconnu le 10 octobre 1709 par Federbe de Maurane, chargé d'affaires de France en Valais. » La pièce, qui a malheureusement disparu au cours de déménagements, donnait l'ascendance de son auteur, facile donc à identifier avec Pierre-Maurice.

¹⁴² Sur cette controverse, cf. deux liasses de papiers contenant le même texte (AEV, fonds Louis de Riedmatten, carton 6, 9, n° 94/5 et 94/9), datées au catalogue 1743. Je n'ai pas poussé les recherches. La suite des événements prouve que les de Riedmatten de Saint-Gingolph ont obtenu gain de cause sur l'objet principal du litige, le patronat du bénéfice de Saint-Michel qui est encore aujourd'hui détenu par la branche. En ce qui concerne la bibliothèque, un fonds considérable était également dans la branche de Saint-Gingolph qui l'a actuellement déposé aux Archives cantonales. Des pièces très importantes, dont quelques-unes malheureusement ont été vendues à l'extérieur, étaient dans les mains de la branche cadette. Y aurait-il eu compromis ou partage lors du procès, ou ces pièces étaient-elles distraites du fonds ?

¹⁴³ L 512, pp. 337-339.

¹⁴⁴ Sans parler de la ligne du notaire Jean-Pierre établie à Saint-Pierre-de-Clages et à Ardon, éteinte seulement au XX^e siècle, le dernier descendant mâle de la ligne établie à Sion, François, allié Schillig, fut enterré à Sion le 24 septembre 1769 (Ap Sion, Rp cathédrale).

descendante du neveu d'Adrien I^{er}. On peut en conclure que Blatter n'avait pas sous les yeux les généalogies de Jean-Jacques et qu'il a été renseigné par l'auteur des notices qu'il se hâte d'envoyer à Leu en 1758, parmi lesquelles la nouvelle filiation du vieux banneret et l'anoblissement de la famille.

Qui a fourni ces derniers renseignements ? On évoque spontanément l'auteur de la généalogie F, soit qu'il en ait déjà rédigé une partie, soit plutôt qu'il l'ait encore eue en chantier. La proximité des dates rend cette dernière solution très probable et explique les divergences entre la notice envoyée à Leu et le texte établi de la généalogie F. On pourrait même imaginer qu'une sollicitation de Blatter aurait incité à entrouvrir les livres de Jean-Jacques tout récemment acquis à la bibliothèque du patron du rectorat de la Trinité ; la tentation serait alors venue à l'esprit de ce dernier, d'enjoliver les textes du scrupuleux historien. Mais ici j'entre dans une hypothèse qui appelle d'autant plus de méfiance qu'elle présente de séduction. Ce qui est sûr, c'est que les occasions ne manquaient pas à Blatter de rencontrer un homme fort répandu dans la république. Le 26 décembre 1748, Blatter avait signalé à Leu que Pierre-Valentin figurait dans la délégation du Valais au renouvellement de l'alliance avec les cantons catholiques¹⁴⁵. Leu n'a pas négligé le renseignement. Il l'a mis dans son *Lexicon* bien que Blatter ne l'ait pas répété dans ses notices de 1756 et 1758. Mais si c'est bien la généalogie F qui, pour la première fois, nous rapporte la filiation fictive du vieux banneret et l'anoblissement de la famille, n'est-il pas hâtif et donc gravement injuste de faire de Pierre-Valentin, sans conteste, l'auteur de cette généalogie à nous parvenue, l'auteur de la fraude qu'elle contient ? Cette fraude, nous l'avons constaté, utilise avec astuce toute une série d'éléments figurant dans les livres de Jean-Jacques. Or, si nous reprenons ces livres, c'est pour l'époque de la généalogie F, la main de Pierre-Valentin et elle seule qui y porte dans les marges, ou entre les lignes, ou sur les parties blanches des feuilles, notes et retouches. Ces notes sont tellement à fleur de texte qu'elles ne peuvent représenter une seule copie d'un travail qu'on aurait intercalé entre celui de Jean-Jacques et celui de Pierre-Valentin. C'est bien à lui qu'il faut laisser la paternité de la généalogie F ; elle témoigne sinon de la probité de son érudition, du moins de son talent dans le maniement des textes.

VIII. La généalogie G du chanoine François-Xavier-Boniface de Riedmatten

En 1805, un jeune parent de Pierre-Valentin, le chanoine François-Xavier-Boniface, récrit à son tour la généalogie de la famille. C'est la généalogie G qui contient sur son auteur et sur le père de celui-ci des notices

¹⁴⁵ L 512, pp. 99-101.

intéressantes et originales¹⁴⁶. Cette généalogie paraît constituer la base d'une traduction française fort pittoresque, aujourd'hui propriété de M. Michel de Riedmatten ; elle a aussi dû servir à la rédaction de la généalogie du chanoine Polycarpe-Ignace¹⁴⁷.

Cette généalogie G copie littéralement la notice de la généalogie F sur Jean-Adrien, mais à propos des « lettres de noblesse » elle précise : « il les obtint à Landau en 1513, contresignées par Rodolphe Blumenegg de Walgau »¹⁴⁸. La seconde de ces précisions vient de Pierre-Valentin qui, là où il est question dans la généalogie D de l'anoblissement des Wolff, inscrit dans la marge, *subsignatas per Rudolphum, Blumenegg de Walgau*¹⁴⁹. Par contre, je n'ai pas retrouvé de source pour la mention de Landau. De fait, Maximilien I^{er} séjourna plusieurs fois à Landau en 1513. La mention de ce seul fait, peut-être connu de François-Boniface, semble insuffisante pour parler d'une tradition de lui seul, car pour cet épisode fictif, il dépend manifestement des éléments fournis par Pierre-Valentin.

Mais à peine le bon chanoine a-t-il écrit sa généalogie qu'une minute de vérité sonne pour ce fameux anoblissement.

Vers 1806 arrive d'Espagne une lettre de Messire François-Xavier-Anacleto de Riedmatten, marquis de Campo-Franco, fils du bourgmestre Janvier, parti servir en Espagne où il convola, le 24 mai 1806, avec Doña Maria Josefa Juana Suner y Pueyoc Chaccone, marquise de Campo-Franco, qui lui apporta son cœur et son titre¹⁵⁰. Pour étoffer son nouveau rang d'un titre de chevalerie correspondant, le marquis aspire à devenir chevalier de l'ordre de Calatrava¹⁵¹. Mais avant d'y accéder, il lui fallait produire ses quartiers et prouver la noblesse de ses ascendants. On possède un exemplaire de la présentation des titres et des pièces justificatives¹⁵². Sur les 16 pièces ainsi réunies, 8 concernent les de Kalbermatten, les de Courten et les de Preux ; 8 concernent les de Riedmatten. Pas un traître mot d'une lettre de noblesse décernée au XVI^e siècle par l'Empereur. Le dossier comprend les

¹⁴⁶ AEV, fonds Louis de Riedmatten, Livres, 5, n° 1, pp. 38-39. — François-Xavier-Boniface, né le 4 juin 1759, mort à Sion le 4 février 1836. Prêtre dès le 23 mars 1782, recteur de la Trinité depuis 1789, professeur au collège de Sion et chanoine titulaire. Son père, Joseph-Antoine, était un cousin germain de Pierre-Valentin.

¹⁴⁷ AEV, fonds Xavier de Riedmatten. — On trouve dans cette généalogie l'anecdote pittoresque du don d'une chaîne d'or à Jacques, premier seigneur de Saint-Gingolph, par le roi de France, accompagné de l'injonction : « Cache ton goitre ! » Cette chaîne a été divisée par les fils de Philémon de Riedmatten. La généalogie de Polycarpe est surtout intéressante en ce qui le concerne, lui et sa famille immédiate, en particulier son frère aîné Janvier de Riedmatten, personnage très cultivé qui a joué un rôle considérable en Valais, mais fort énigmatique dans ses fluctuations d'ordre politique et même spirituel.

¹⁴⁸ Gén. G, p. 4 (AEV, fonds Louis de Riedmatten, Livres, 5, n° 1) : *Obtint 1513 Landaniae subsignatas per Rudolphum Blumenegg de Walgau*. Pour le reste de la notice, cf. Gén. F, p. 5 (AEV, fonds Louis de Riedmatten, Livres, 5, n° 2).

¹⁴⁹ Surcharge dans Gén. D, p. 67.

¹⁵⁰ Né à Sion le 18 juillet 1780, le marquis de Campo-Franco est mort à Majorque le 6 mars 1860 ; cf. *Gazette du Valais*, n° 22, 18 mars 1860.

¹⁵¹ AEV, fonds Xavier de Riedmatten, non classé.

¹⁵² AEV, AV 111, fasc. 3.

textes suivants relatifs aux de Riedmatten avec leur numéro d'ordre : 1) un large extrait de la bulle de confirmation d'Adrien I^{er} ; 2) le testament de Pierre-Maurice, du 7 mars 1712, preuve de la possession de la seigneurie de Saint-Gingolph et de divers fiefs ; 3) l'attestation de la Diète du 15 décembre 1712 sur la noblesse de Pierre-Maurice ; 9) l'attestation du 13 janvier 1721 de l'évêque Supersaxo sur la noblesse de François-Charles ; 10) un extrait du partage des fiefs de Pierre-Maurice ; 14) un long extrait de la lettre de bourgeois de Jacques, premier seigneur de Saint-Gingolph, du 3 janvier 1648 ; 15) la copie des lettres de promotion de Pierre-Maurice à l'Ordre des Chevaliers de l'Eperon d'or par le nonce Cibo, du 18 avril 1671. La présentation renvoie sans cesse aux pièces justificatives mais amplifie et refond quelques traits de l'histoire de la famille. Au moins là, occasion était donnée d'évoquer le combattant de Marignan, anobli par le grand-père de Charles Quint : conscients de la sévérité de l'examen auquel se livreraient les chambres espagnoles de noblesse et d'héraldique, les auteurs de cet envoi gardent un silence total sur cet événement¹⁵³.

Pour cette raison ou pour une autre, un malaise se faisait jour et des insinuations malveillantes devaient circuler. Preuve en soit la lettre que le chanoine François-Boniface écrit le 15 novembre 1817 à son cousin François-Maurice¹⁵⁴. Quand celui-ci avait quitté le Valais pour Vienne, l'abbé lui avait annoncé cette démarche, retardée pour diverses raisons. Vu l'importance de ce document, nous le reproduisons ici presque en entier^b.

« Mon cher cousin, je vous avais promis de vous envoyer tout ce que je pourrais savoir sur Jean-Adrien de Riedmatten, ce remarquable aïeul pour nous surtout, et sur les lettres de noblesse qu'il avait reçues. La négligence du curé de Massongex est cause de mon retard. Je répare ici cette omission.

» Notre livre de famille relate que ce Jean-Adrien, fils de Pierre, banneret de Viège, neveu de l'évêque de Platéa, économiste du cardinal et évêque M. Schiner, et lui-même aussi banneret de Viège, est l'auteur commun de toutes les branches de notre famille encore subsistantes. Son frère aîné Jean alla en effet s'établir à Sion et sa descendance s'y éteignit assez rapidement...

» ... Au reste, je veux d'abord reproduire ici les expressions propres de notre livre de famille : *Qui Johannes Adrianus, anno 1500, R^{mi} Episcopi M. Schinner major domus, quem in et extra patriam comitabatur et ope Eminentissimi Dni Episcopi et Cardinalis Schinner litteras nobilitatis familiae a Riedmatten a Caesare Maximiliano I^o obtinuit anno 1513 (?) Landuanae subsignatas per Rudolphum Blumeneegg de Walgau; iisdem temporibus fere,*

¹⁵³ Ceci n'empêchera pas le frère du marquis, le chanoine Polycarpe, de reprendre cinq ans plus tard, dans sa généalogie, l'histoire de l'anoblissement du prétendu Jean-Adrien.

¹⁵⁴ La minute de cette lettre se trouve aux AEV, fonds Louis de Riedmatten, carton 7, 12, n° 70. François-Maurice, arrière-petit-neveu du recteur Jean-Jacques, aurait d'abord étudié la philosophie. Après avoir servi en France, il est entré au service d'Autriche. Il est mort à Bregenz le 24 juillet 1833, sans laisser de descendance de son épouse, Victoire de Preux. Son portrait se trouve chez M. Pierre-Eugène de Riedmatten.

^b Cette dernière phrase et la lettre qui suit remplacent les extraits critiques que l'auteur avait tirés de cette lettre.

dum a Gallorum Rege nobilitabatur Georgius Supersaxo, aemulus Dni Cardinalis. 1514, magna et diversa bona emit in Conches suo unico filio Petro ab Eminentissimo Dno Cardinali Episcopatu devoluta ab Hildebrando in superiori villa altarista...

» Son fils Pierre s'établit à Conches. Mais personne ne veut savoir ce que seraient devenues ces lettres de noblesse. Lorsque notre colonel Augustin étant encore au service de Sardaigne sollicita l'ordre de Malte, il aurait fait venir de notre maison de Conches les documents à l'appui, ainsi que me l'a raconté feu M. le colonel Hyacinthe. Ces documents se sont-ils perdus au Piémont aux mains du colonel Augustin, ou bien ont-ils été brûlés à Sion aux mains du colonel Hyacinthe lui-même ? (l'incendie de Sion date de 1788). Qui peut le dire ? Personne ne voulait s'avouer coupable¹⁵⁵.

» Pour ma part, je n'ai jamais vu ce document (Ansichtig des besagten Diplomatis bin ich nie geworden). Mais fûssé-je un détracteur de la famille (Widersäger), je n'oserais sans témérité, douter de son existence. Les hautes situations qu'ont occupées nos pères... glorieusement, continuellement et avec le plus parfait désintéressement, protestent suffisamment contre toute supercherie ou vantardise. Mais j'ajouterai des arguments plus positifs et précis :

» D'anciens actes de la famille Schiner nous rapportent que le susdit cardinal et évêque avait su, par son éloquence et ses conseils, réunir contre la France les généraux de l'Empire et du Pape ; et que Louis XII, roi de France, craignait davantage les philippiques du cardinal que les halberdards des Suisses.

» Or, le cardinal qui, pour les raisons ci-dessus, est aussi qualifié de généralissime, et son entourage qui comprenait notre Adrien comme aumônier et Jean-Adrien comme majordome, ont sans doute alors conquis honneurs et faveurs. Schiner eut pour sa part le chapeau de cardinal et le titre de légat en Allemagne et en Italie ; notre Adrien I^{er}, la bulle qui le nommait évêque de Sion, contre l'attente de nos autorités civiles qui avaient choisi Philippe de Platea ; et de même, notre Jean-Adrien aura obtenu ces lettres de noblesse.

» Au surplus et à la rigueur, Jean-Adrien n'en aurait eu nul besoin. Car ses pères étaient auparavant tenus pour nobles, comme seigneurs justiciers héréditaires à Chouson ; bien que ce témoignage de satisfaction d'un grand empereur n'ait pu manquer de lui être agréable. Il serait actuellement d'autant plus souhaitable d'en retrouver le titre précieux (so ein edles Kleinod) que les droits de justice à Chouson et la seigneurie de Saint-Gingolph ont été emportés par la Révolution française et que notre ancien diplôme paraît être définitivement perdu.

» Je voulais être court. Toutefois, je ne puis me passer de vous raconter l'anecdote suivante que j'ai trouvée dans les papiers d'un certain Philippe-Erigène Knigge (?). Ce fut une belle réponse que l'empereur Maximilien fit un jour à quelqu'un qui lui demandait des lettres de noblesse. „ Je puis te faire

¹⁵⁵ Il s'agit d'Augustin de Riedmatten, père du général Augustin.

riche, lui dit-il, mais c'est ta vertu qui doit t'anoblir" (Reich kann ich dich machen aber Tugend muss dich adeln). Or, nous avons précisément pour devise : *Sola virtus nobilitas*. N'est-ce pas là une rencontre frappante et confirmative, comme si l'empereur avait lui-même donné une si noble devise ? Le sentiment du noble empereur et notre devise concordent, et si l'on découvrait à cette époque un secrétaire impérial du nom de Blumenegg, toute envieuse négation serait bien téméraire.

» Cher cousin, nous voudrions vous avoir ainsi prié de notre mieux, moi et M. le commissaire des guerres, Pierre-Louis, de faire les recherches nécessaires, si possible dans les archives de l'Empire qui conservent des diplômes de ce genre. Peut-être retrouverait-on un double, ou du moins s'assurerait-on qu'un nommé Rudolf Blumenegg de Walgau était réellement secrétaire ou chancelier vers 1513. Nous pourrions obtenir ainsi une nouvelle expédition du diplôme. Vous feriez ainsi comme revivre nos ancêtres, et vous donneriez un nouveau lustre à leurs descendants... »

Parallèlement à cette requête, et en parfaite harmonie avec elle, Pierre-Louis insérait au début du livre D une note allemande de deux pages qu'accompagne aujourd'hui une traduction due à son petit-fils Armand¹⁵⁶. On relève à nouveau l'inutilité de lettres de noblesse puisque la famille possédait la charge héréditaire de *domicelli*. Pierre-Louis ajoute d'autres pièces non évoquées dans la lettre du recteur : la bulle de confirmation d'Adrien I^{er}, les lettres de la Diète du 15 décembre 1712, les lettres de bourgeoisie de Sion, le titre de Cibo du 18 avril 1671 et la lettre de François-Joseph Supersaxo du 13 janvier 1701 : on recoupe le dossier établi pour le marquis de Campo-Franco. Mais la citation de la bulle de confirmation d'Adrien I^{er} n'est pas entièrement conforme à l'original. Pierre-Louis lui fait dire : *Nobili genere procreatum cui apud nos de nobilitate generis litteras omni fide dignas et testimonia perhibentur* (de famille noble, dont des témoignages et des lettres dignes de toute foi nous démontrent la noble origine). Une allusion aussi précise à des « lettres » témoignant de la noblesse de la famille est une *retractio* du texte original qui se lit : *Nobili genere procreatum, cui apud nos de nobilitate generis, litterarum scientia, vitae munditia, honestate morum, spiritualium providentia et temporalium circumspectione aliisque multiplicarum virtutum donisque fide digna testimonia perhibentur*¹⁵⁷ (de famille noble, dont des témoignages dignes de foi nous démontrent la noble origine, la culture littéraire, la rectitude de vie, les bonnes mœurs...).

¹⁵⁶ C'est dans des pages d'un cahier, relié en tête du livre D, pp. 11-16 (AEV, fonds M^{me} Jean de Kalbermatten, R4a), que se trouve le texte de Pierre-Louis, suivi de la traduction de l'allemand en français de ce même texte par Armand de Riedmatten. Pierre-Louis, 1780-1866, fils du colonel Hyacinthe et petit-fils de Pierre-Valentin, fut lieutenant-colonel, commissaire des guerres et bourgmestre de Sion.

¹⁵⁷ Je cite d'après la copie de la bulle au dossier Campo-Franco, vérifiée sur une photographie de l'original aux AEV, fonds Augustin de Riedmatten, P 390 (original chez M. Michel de Riedmatten).

Si donc la noblesse de la famille d'Adrien I^{er} est bien affirmée par le pape, celui-ci ne mentionne aucunement des « lettres » qui l'établiraient puisque le terme *literae* se rapporte ici non au rang social, mais à la culture d'Adrien I^{er}.

On ne connaît pas la suite de la démarche entreprise auprès du jeune cousin de Vienne. Je l'ai reprise moi-même plus d'un siècle et demi plus tard. Mais avant d'en présenter les résultats, il faut narrer un rebondissement de l'affaire au siècle dernier.

Dans le fonds Louis de Riedmatten aux archives de l'Etat, on lit ce qui suit sur un fragment de papier écrit par Antoine de Riedmatten : « Jean-Adrien, 1514, *domicellus* à Chouson, allié Marguerite In Winkelried, obtint de l'empereur Maximilien I^{er} en 1513 le ... mars le titre de noblesse. »

Et après un espace blanc :

» Le soldat Meuron, dit Farinet, (du) bataillon Gochon, à Brigue, né en 1847, a emporté ce titre avec le dossier généalogique de la famille de Stockalper et de celles alliées, ainsi que leurs titres. Selon M. Warthmann, cette pièce doit être en mains de M. Raisin »¹⁵⁸.

Le Warthmann en question doit être Auguste-Henri, médecin, colonel et hérauldiste à Genève, né en 1854 et mort en 1916 ; ce qui permet de conclure que le renseignement n'est pas contemporain des événements de 1847. Pour ce qui est du soldat Meuron et du bataillon Gochon, M. Zurbuchen, archiviste de l'Etat de Genève qui, à ma requête, s'est aimablement penché sur la question¹⁵⁹, m'assure qu'il n'y avait pas de bataillon Gochon dans la division du colonel Rilliet qui occupa le Valais en 1847. S'agirait-il des bataillons Chausson, Monachon ? Rien à trouver ni aux Archives cantonales de Genève ni à la Bibliothèque cantonale du même lieu, ni chez la famille Raisin interrogée par moi.

Mais peut-être ne vaut-il pas la peine de tant chercher : il existe une copie du titre en question, également de la main d'Antoine de Riedmatten. Celui-ci a, en effet, relevé deux pièces, se donnant l'une pour la recommandation du cardinal Schiner en vue de l'anoblissement de Jean-Adrien, l'autre comme le titre même de cet anoblissement ; le tout extrait des archives Stockalper, provient de l'archiviste Gaspard de Stockalper¹⁶⁰. Antoine de Riedmatten a noté prudemment : « Copie d'une copie de recommandation de l'empereur, à vérifier. » S'il y a une certaine relation entre le texte de la lettre de noblesse et les données de la généalogie F (Jean-Adrien, fils de Pierre et de « Catherine » de Platea, sur recommandation du cardinal, est anobli par Maximilien I^{er}), il

¹⁵⁸ AEV, fonds Louis de Riedmatten, Livres, 5, n° 11 bis. L'écriture d'Antoine de Riedmatten est aisément reconnaissable.

¹⁵⁹ Je me réfère, pour l'ensemble des renseignements, à une lettre du 22 décembre 1969, que M. Walter Zurbuchen a bien voulu m'adresser en réponse à mes questions. Qu'il en soit remercié !

¹⁶⁰ AEV, fonds Louis de Riedmatten, Livres, 5, n° 1, 7 et 8. Le catalogue de ce qui reste des archives de Gaspard de Stockalper, que m'a communiqué M. G. Ghika, ne contient aucune mention de cette pièce.

n'est question ni de *Landaniae* ni de Rodolphe Blumenegg de Walgau, éléments de la généalogie G ; surtout, il porte comme date le 15 mars 1515 et comme lieu d'émission *Augsburgae* !^c

* * *

Décidé à reprendre l'enquête demandée par François-Boniface à Vienne et m'étant trouvé grâce à un ami, le D^r H. F. Koeck, en état de le faire, j'ai soumis par son intermédiaire la notice des généalogies F et G ainsi que le texte recopié par Antoine de Riedmatten à la Direction du «Haus-, Hof-, und Staatsarchiv» de Vienne ainsi qu'au professeur H. Wiesflecker, de l'Université de Graz, éditeur des *Regesta Imperii Maximiliani*¹⁶¹.

Pour le texte provenant des archives Stockalper, la direction des Archives de Vienne se sentait mal impressionnée et le professeur Wiesflecker donna une expertise négative, basée sur l'important matériel à sa disposition :

«En ce qui concerne le document d'anoblissement, il s'agit manifestement d'une copie très tardive dont il est totalement incertain qu'elle repose sur un texte authentique. Plusieurs divergences avec les us et coutumes de la chancellerie impériale font soupçonner à bon droit que cette copie est falsifiée ou repose sur un texte falsifié.

»Par exemple, Maximilien s'intitule dans la suscription *Germaniae et Hierosolimae rex*, ce qui était absolument hors d'usage de son temps. Le formulaire du document ne correspond pas aux usages de la chancellerie. A ceci s'ajoute le fait que le 15 mars 1515 Maximilien ne se trouvait pas à Augsburg ; or, c'est la date présumée de l'établissement du document. La datation à partir de l'Incarnation, les années du règne et l'itinéraire ne concordent absolument pas. »

Une fiche de consolation dans une dernière réflexion !

« On ne saurait totalement exclure qu'un tel document d'anoblissement a existé mais alors, il a été perdu et les intéressés l'ont rétabli avec un faux très défectueusement reconstruit. »

^c A ce propos, un mystère subsiste. Antoine de Riedmatten, dont on ne peut suspecter la sincérité, dit qu'il a copié ces documents sur une copie (*copia copiae*), extraite des Archives Stockalper. Or, les Stockalper ont déposé leurs archives au Château Stockalper à Brigue. Ces documents ne s'y trouvent pas, même en copie. Qu'est devenu le texte d'où Antoine a tiré sa *copia copiae* ? Pourquoi se serait-il trouvé chez les Stockalper ? Le mystère reste entier. En tout cas, si l'on peut reprocher à Pierre-Valentin d'avoir manipulé les textes pour masquer la filiation irrégulière du vieux banneret, on ne peut guère imaginer qu'il ait lui-même composé ces documents en latin, et qu'il en ait fait établir une copie, celle que son petit-fils aurait recopiée à son tour.

¹⁶¹ Je tiens à dire ici ma reconnaissance à mon ami le Dr. H. F. Koeck et, avec lui, à ceux qui ont bien voulu répondre à mes questions. C'est par lettre du 25 septembre 1970 que le Dr. Koeck m'a transmis le résultat de la consultation entreprise au Haus-, Hof- und Staatsarchiv ; par lettre du 19 novembre 1970, il me transmettait le texte de la lettre du professeur Wiesflecker, datée du 12 novembre 1970.

Le professeur Wiesflecker se dit hors d'état de porter un jugement sur les notices des généalogies F et G ; il renvoie aux Archives de Vienne. Or, la Direction de celles-ci a communiqué ce qui suit au D^r Koeck :

« Il n'existe ni dans ces Archives ni dans les Archives administratives générales un diplôme de noblesse pour un Jean-Adrien de Riedmatten. De même, il est impossible de prouver l'activité d'un Rudolf Blumenegg de Walgau dans la chancellerie impériale au temps indiqué. Cependant, la raison peut en être le fait que la matricule d'Empire n'est pas complète pour le temps en question. De plus, Maximilien a séjourné à Landau en février et mars 1513 et il est possible que la concession du diplôme ait été faite là. »

A propos de Blumenegg, il précise :

« Nous ne connaissons pas de Rudolf Blumenegg de Walgau qui ait été secrétaire de la chancellerie de Maximilien I^{er}, mais seulement un Dietrich von Blumenegg qui était capitaine impérial dans la guerre contre les Suisses en 1499. »

L'enquête en Autriche dont François-Boniface avait tant attendu, donne un résultat largement négatif. Elle exclut la possibilité de considérer comme authentique le document qui émerge au XIX^e siècle. Seule reste valable la mention de Landau dans la généalogie G ; tout le reste s'écroule comme le nom de Rudolf Blumenegg, ou ne serait possible qu'en supposant une lacune dans la matricule d'Empire. On avouera que c'est presque insignifiant au regard de toutes les convergences collectées plus haut en faveur de la thèse d'une fabulation à la généalogie F créant et le personnage de Jean-Adrien et son anoblissement.

L'esprit pénétrant d'Armand de Riedmatten qui a étudié avec soin les livres de Jean-Jacques et en a traduit de nombreuses pièces, ne s'y est pas trompé. Laissant à son beau-père M. Lefebvre du Grosriez le soin de perpétuer le personnage de Jean-Adrien, dans les généalogies qu'il composait lui-même, il indique sans artifice la filiation du vieux banneret et ne parle plus de « Jean-Adrien »¹⁶².

IX. Recherches récentes

Je termine par quelques renseignements recueillis sur l'histoire de la famille, postérieurement à Jean-Jacques. Au XIX^e siècle, c'est l'entrée dans la généalogie, de Thomas, donné comme grand-père de Jean et arrière-grand-père du notaire François. Le personnage apparaît avec une datation, 1307, mais la notice qui figure dans bien des généalogies est sûrement inexacte. Je la relève d'un texte dû à la main d'Antoine de Riedmatten : « Thomas de

¹⁶² AEV, fonds Louis de Riedmatten, Livres, 5, n° 7 et 10. Pour la généalogie de M. du Grosriez, voir la série des généalogies dues à sa plume (AEV, fonds du Grosriez, I, Généalogies, 34).

Riedmatten quitta Saas et vint à Saint-Nicolas en 1307». Et plus loin il dit : « Thomas de Riedmatten seigneur de Saasous » ; une main, peut-être la sienne, a précisé : « Chouson »¹⁶³. C'est encore Antoine qui a inscrit Thomas dans plusieurs généalogies du livre D, toujours avec la mention 1307¹⁶⁴. Aujourd'hui, l'existence de Thomas et son lien d'ascendance avec Jean sont bien établis, mais d'où son nom et la date 1307 ont-ils été connus au XIX^e siècle¹⁶⁵ ? La notice de mon autre arrière-grand-père, Léon de Riedmatten, ne permet pas d'avancer :

« Le premier de ce nom ne va pas plus loin que 1307 avec un certain Thomas zer Riedmatten vice dominus de Chouson (Saint-Nicolas) *metralis* de la famille de Blandrate qui avait quantité de propriétés, droits, fiefs, etc. dans cette vallée. Ce Thomas doit être sorti de Saas pour se fixer à Saint-Nicolas dans la maison forte actuellement habitée par la famille de Schallen qui existe encore. Son petit-fils Jean *domicellus* et *dominus* de Chouson vivait en 1380. Un nom local est encore conservé dans cette commune, rive droite de la Viège, portant dans les registres de la commune le nom „zer Riedmatten”¹⁶⁶. »

¹⁶³ Cf. AEV, fonds Louis de Riedmatten. — Antoine continue, dans sa généalogie, après Thomas : *N. N., domicellus de Chouson*, puis Jean, 1380, *domicellus de Saasou [sic]*. Aucun document ne permet de parler d'un titre héréditaire de *domicellus*, encore moins de *domicellus de Chouson*. La qualification de *domicellus*, équivalente à *junker*, indique une condition noble, non une seigneurie. Elle revient fréquemment accolée au nom du notaire François, arrière-petit-fils de Thomas et grand-père d'Adrien I^{er}.

¹⁶⁴ Sur le verso de la feuille de garde de la généalogie B (p. 18), puis sur le f^o 1, en tête de la grande *Adnotatio* de Jean-Jacques, livre D, p. 58 ; ici Jenilto est indiqué tout de suite après Thomas, sans génération intermédiaire. Mêmes annotations de la main d'Antoine, sur la Gén. C, p. 1 et E, p. 1.

¹⁶⁵ Si *Thomas matricularii* est à identifier, ce qui est très possible, avec Thomas Sigresto, fils de Pierre Sigresto, il apparaîtrait pour la première fois dans un document du 12 mai 1307 (ACS, Min. V, p. 135, n^o 1). Mais il est certain que cette mention et cette identification, qui ne sont possibles que par une analyse de textes inconnus au XIX^e siècle, n'entrent pas en ligne de compte pour la datation de 1307, qui nous revient dans le corps du texte. Le *matricularius* (marguillier) est grosso modo le sacristain de l'église paroissiale. Une description de ses fonctions à Münster, au XIV^e siècle, est donnée par un document des archives paroissiales. Sans doute, dans les villes épiscopales, est-il un clerc et un membre du Chapitre, comme le « chanoine sacristain » ou, à la cathédrale de Sion, le « grand sacristain ». Encore que plusieurs indices donnent à penser que la fonction n'était pas sans quelque importance sociale, il ne serait pas fondé de la majorer pour elle-même. Ce que nous savons sur Thomas et sur son frère Jean, le curé de Viège, sont les premiers témoignages d'une position économique assez importante. Il n'existe aucune preuve que la fonction de *matricularius* ait été héritée et exercée par Thomas (cf. mon article, dans *BWG*, XIII, 4, 1964, p. 545 et ss).

¹⁶⁶ Sur une feuille volante, aux AEV, fonds Xavier de Riedmatten, non classé, Léon de Riedmatten semble identifier la maison primitive avec une *domus lapidea* à l'intérieur du village ; mais on montrait les restes de cette maison primitive au lieu-dit « Riedmatten » encore récemment et c'est uniquement là que se situent les édifices d'habitation dont parlent les actes du XIV^e siècle. Hildebrand SCHINER mentionne, dans sa liste des châteaux du Valais (*Description du Département du Simplon...*, p. 226), « la maison très forte des Messieurs de Riedmatten à Saint-Nicolas ». On évoquerait plutôt la maison de pierre existant encore à l'intérieur du village, mais je n'ai trouvé aucune tradition dans la localité, du moins aujourd'hui, la rattachant aux de Riedmatten.

L'idée de placer l'origine de la famille à Saas est probablement venue, comme l'a suggéré Peter von Roten, de la similitude des noms Saasoun, Sausia, Chouson¹⁶⁷.

On est surpris de constater que la parution des *Documents relatifs à l'Histoire du Vallais* de l'abbé Gremaud n'ait pas retenu l'attention au moins d'Armand de Riedmatten. Il y aurait trouvé de nombreux textes relatifs aux premières générations de la famille, notamment du notaire François, mais surtout le document clé pour établir la généalogie des trois premières générations, l'acte du 12 janvier 1414, provenant des Archives du Chapitre de Sion, plus précisément du registre d'Antoine de Platea¹⁶⁸. Outre la parenté de Jean ou Janilton avec Guichard de Rarogne, ce document nous renseigne sur ses ascendants : « Janilton, dictum Zerryedmatten de Chouson, filium quondam Joannis filii quondam Thomae matricularii dicti loci. » Grâce aux diligentes recherches du recteur H. A. von Roten, surtout dans les Archives du Chapitre et dans les registres notariaux, nous avons maintenant une série de documents qui dès 1320 nous permettent d'identifier Thomas, fils d'un *matricularius* de Chouson (peut-être Pierre Sigresto mort avant 1304), son frère le chanoine Jean, curé de Viège, et la suite de sa famille¹⁶⁹. Ainsi se mettent en place les pierres d'attente pour une histoire complète que les considérables dépôts d'archives faits par les membres de la famille aux Archives cantonales à Sion permettent de repérer et de rédiger à qui en aura le souci. Il n'aura pas besoin de recourir à des fraudes pour décrire les de Riedmatten tels qu'ils furent, une famille enracinée dans la terre et l'histoire du Valais. Peut-être mettra-t-il en exergue la devise traditionnelle accompagnant le trèfle qui orne tant de monuments du pays : *Sola nobilitas virtus*.

¹⁶⁷ Dans sa thèse déjà citée, *Untersuchungen über die Verteilung und die rechtliche Verhältnisse des Grundbesitzes in den Vispertälern im 13. und 14. Jahrh.*, p. 253.

¹⁶⁸ GREMAUD, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, t. VII, 1894, n° 216, p. 104 et ss. J'ai confronté le texte de Gremaud avec l'original (ACS, Reg. Antoine de Platea, n° 87, p. 452). L'édition demanderait bien des corrections ; celles-ci toutefois ne portent pas sur le passage qui nous intéresse ici.

¹⁶⁹ Le plus ancien document certainement relatif à la famille est la tractation du 25 mai 1320 entre « Thomas, fils de feu le *matricularius* de Chouson » et la communauté de Chouson (AEV, AV 70, St. Niklaus). Une main, celle de l'acquéreur, a inscrit au dos de la pièce : *Nihil valet. Vanité des vanités !*